

# Bilan de la concertation

## Ferme éolienne de l'Épinière SAS

Département de la Vendée (85)

Commune de Benet



Volkswind France SAS  
SAS au capital de 250 000€  
R.C.S PARIS 439 906 934

Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges Bellegarde  
87100 LIMOGES  
05 55 48 38 97



## Historique des versions

Date de la version	Etabli par	Relu par :	Commentaire :	Nature des modifications :
20/05/2025	Antoine BORÉ	Charlotte NICOLAS	Compléments	Ajout de la pièce

## Avant-Propos

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de la ferme éolienne de l'Epinaie sur la commune de Benet est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- **Pièce n°1** : Une lettre de demande
  - **Pièce n°1-1** : Formulaire de demande d'autorisation environnementale (CERFA)
  - **Pièce n°1-2** : Sommaire inversé et lexique
- **Pièce n°2** : Note de présentation non technique
- **Pièce n°3** : Dossier administratif (justificatif de maîtrise foncière)
- **Pièce n°4** : Etude d'impact du projet sur l'environnement, à laquelle sont joints les documents suivants :
  - **Pièce 4-1** : Résumé non technique de l'étude d'impact
  - **Pièce 4-2** : Etude naturaliste et Etude d'incidence Natura 2000 (ENVOL Environnement)
  - **Pièce 4-3** : Etude paysagère (Agence SILLAGE)
  - **Pièce 4-4** : Etude acoustique (DELHOM Acoustique)
  - **Pièce 4-5 : Bilan de la concertation**
- **Pièce n°5** :
  - **Pièce 5-1** : Etude de dangers
  - **Pièce 5-2** : Résumé non-technique de l'étude de dangers
- **Pièce n°6** : Dossier plans, comprenant :
  - Une carte de situation au 1/25 000ème
  - Un plan de l'installation au 1/2 500ème,
  - Un plan de masse des installations au 1/1000ème, pour lequel il est demandé, par la présente, une dérogation concernant l'échelle.

## Table des matières

1.	<b>Préambule</b> .....	6
2.	<b>Contexte énergétique</b> .....	7
2.1.	Contexte énergétique national .....	7
2.2.	Contexte énergétique local .....	9
3.	<b>Historique du projet</b> .....	13
4.	<b>Concertation et information dans le cadre du projet</b> .....	17
4.1.	<b>Avec les propriétaires-exploitants, la population et les élus</b> .....	17
4.1.1.	Les propriétaires-exploitants .....	17
4.1.2.	Les élus .....	17
4.1.3.	La population.....	20
4.2.	<b>Avec les services instructeurs</b> .....	39
5.	<b>Délibérations des parties prenantes</b> .....	40
5.1.	<b>Mairie de Benet</b> .....	40
5.2.	<b>Associations Foncières</b> .....	44
5.2.1.	Association Foncière de Benet .....	44
5.2.2.	Association foncière de Lesson .....	45

## Figures

Figure 1 : Les scénarios de mix de production électrique .....	8
Figure 2 : Comparaison de la production électrique par filière sur le territoire de la CCVSA .....	11
Figure 3 : Ratio Production / Consommation du département de la Vendée.....	11
Figure 4 : Comparaison de la production électrique par filière sur le département de la Vendée .....	12
Figure 5 : Bilan de la concertation commune mise en place depuis le début des projets de l'Épinerie et de la Croix Violette.....	16
Figure 6 : Extrait de la présentation du second comité de projet .....	19
Figure 7 : Photos de l'évènement « Génération Transition 2023 » avec les élèves du collège Marais Poitevin .....	21
Figure 8 : Photos de la distribution du bulletin d'information n°1 dans les boîtes aux lettres .....	22
Figure 9 : Bulletin d'information n°1 (pages 1, 2, 3 et 4).....	23
Figure 10 : Flyer d'information distribué en amont de la première exposition dans les commerces locaux .....	23

Figure 11 : Commerces locaux ayant reçus un paquet de flyers d'information .....	24
Figure 12 : Exposition n°1 le mardi 10 octobre 2023 de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Lesson à Benet .....	24
Figure 13 : Kakémonos de l'exposition n°1.....	25
Figure 14 : Exemples de mails reçus auxquels nous avons répondu .....	26
Figure 15 : Couverture du site internet de la ferme éolienne de l'Epinaeraie.....	27
Figure 16 : Extrait de la présentation de la réunion de concertation riveraine à Lesson.....	28
Figure 17 : Extrait de la présentation de la réunion de concertation riveraine à Lesson.....	28
Figure 18 : Bulletin d'information n°2 (pages 1 et 2).....	29
Figure 19 : Bulletin d'information n°2 (pages 3 et 4).....	30
Figure 20 : Photos des maquettes de l'exposition n°2 .....	31
Figure 21 : Photo de l'exposition n°2 .....	31
Figure 22 : Kakémonos de l'exposition n°2.....	32
Figure 23 : Photo de la réunion publique sur l'investissement citoyen .....	33
Figure 24 : Questionnaire proposé aux riverains.....	34
Figure 25 : Photos de la journée Génération Transition 2024.....	35
Figure 26 : Publication sur le site de la mairie de Benet .....	37
Figure 27 : Flyer d'information n°3 (pages 1 et 2).....	37
Figure 28 : Kakémonos de l'exposition n°3.....	38
Figure 29 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 4 mai 2023 concernant la réalisation d'étude faisabilité et la création d'un comité de suivi .....	40
Figure 30 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 13 mai 2024 concernant la signature de conventions chemins pour la ferme éolienne de l'Epinaeraie .....	41
Figure 31 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 13 mai 2024 concernant la signature de conventions chemins pour la ferme éolienne de la Croix Violette .....	42
Figure 32 : Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal de Benet du 8 juillet 2024 concernant la création d'une zone d'accélération "éolien" .....	43
Figure 33 : Délibération de l'Association Foncière de Benet du 29 janvier 2025 pour la signature d'une convention de servitudes pour la ferme éolienne de l'Epinaeraie .....	44
Figure 34 : Délibération de l'Association Foncière de Benet du 29 janvier 2025 pour la signature d'une convention de servitudes pour la ferme éolienne de la Croix Violette.....	45

## Tableaux

Tableau : Historique du projet .....	13
--------------------------------------	----



## 1. Préambule

Cette pièce, réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, a pour objet de mettre en avant toutes les étapes et démarches relatives à la concertation d'un projet de parc éolien de 4 éoliennes sur la commune de Benet (Département de la Vendée).

Avant tout, il est important de savoir que les projets des fermes éoliennes de l'Épinaie (repowering) et de la Croix Violette (extension) ont été développés de manière conjointe, en raison de leur proximité immédiate, de leur inscription dans un même territoire et de leur logique de continuité avec les parcs existants.

La ferme éolienne de l'Épinaie constitue un projet de repowering du parc éolien de Benet 1, visant à remplacer les éoliennes actuellement en service par des machines de nouvelle génération, plus performantes, moins nombreuses et mieux intégrées. De son côté, la ferme éolienne de la Croix Violette s'inscrit dans une logique d'extension du parc éolien de Benet 2, situé juste à proximité immédiate de Benet 1. Ces deux nouveaux projets viennent compléter un ensemble éolien déjà implanté sur le territoire, en s'appuyant sur les retours d'expérience locaux et en tenant compte des spécificités environnementales, paysagères et humaines du site.

**Dans cette dynamique commune, les actions de concertation ont été pensées et menées de manière coordonnée, afin d'assurer une information claire, cohérente et complète auprès des élus, des riverains, des services de l'État et de l'ensemble des parties prenantes.**

Ce bilan rend compte de la démarche de concertation spécifique au projet de l'Épinaie, tout en reflétant des actions et des échanges largement coordonnés avec ceux menés dans le cadre du projet de la Croix Violette. Les deux projets ayant été développés conjointement, une grande partie des démarches de concertation ont ainsi été mutualisées ou conduites de manière parallèle.

Ce document rappelle le contexte énergétique local, puis présente l'historique du projet ainsi que tous les échanges que la société a pu avoir avec les propriétaires-exploitants, la population, les élus et les services instructeurs dans le cadre du développement de la Ferme éolienne de l'Épinaie.

Sont intégrés dans ce bilan de la concertation les avis fournis jusqu'au dépôt de la demande de complément du dossier de demande d'autorisation environnementale (mai 2025).

## 2. Contexte énergétique

### 2.1. Contexte énergétique national

La France est engagée dans une transition énergétique visant à décarboner son économie et à répondre aux défis climatiques. Cette ambition nécessite une transformation profonde du mix énergétique national, avec une part accrue d'énergies renouvelables et une modernisation des infrastructures existantes.

En 2025, le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a estimé que la France devra investir environ 100 milliards d'euros d'ici 2040 pour renforcer et adapter son réseau électrique. Ces investissements sont essentiels pour répondre à la demande croissante en électricité, notamment due aux objectifs de réduction des énergies fossiles, au développement de nouveaux réacteurs nucléaires et à l'essor des technologies numériques gourmandes en énergie, telles que les centres de données. Plus de la moitié de ces investissements seront dédiés à l'intégration de sources d'énergie bas carbone et à la satisfaction de nouvelles demandes énergétiques.

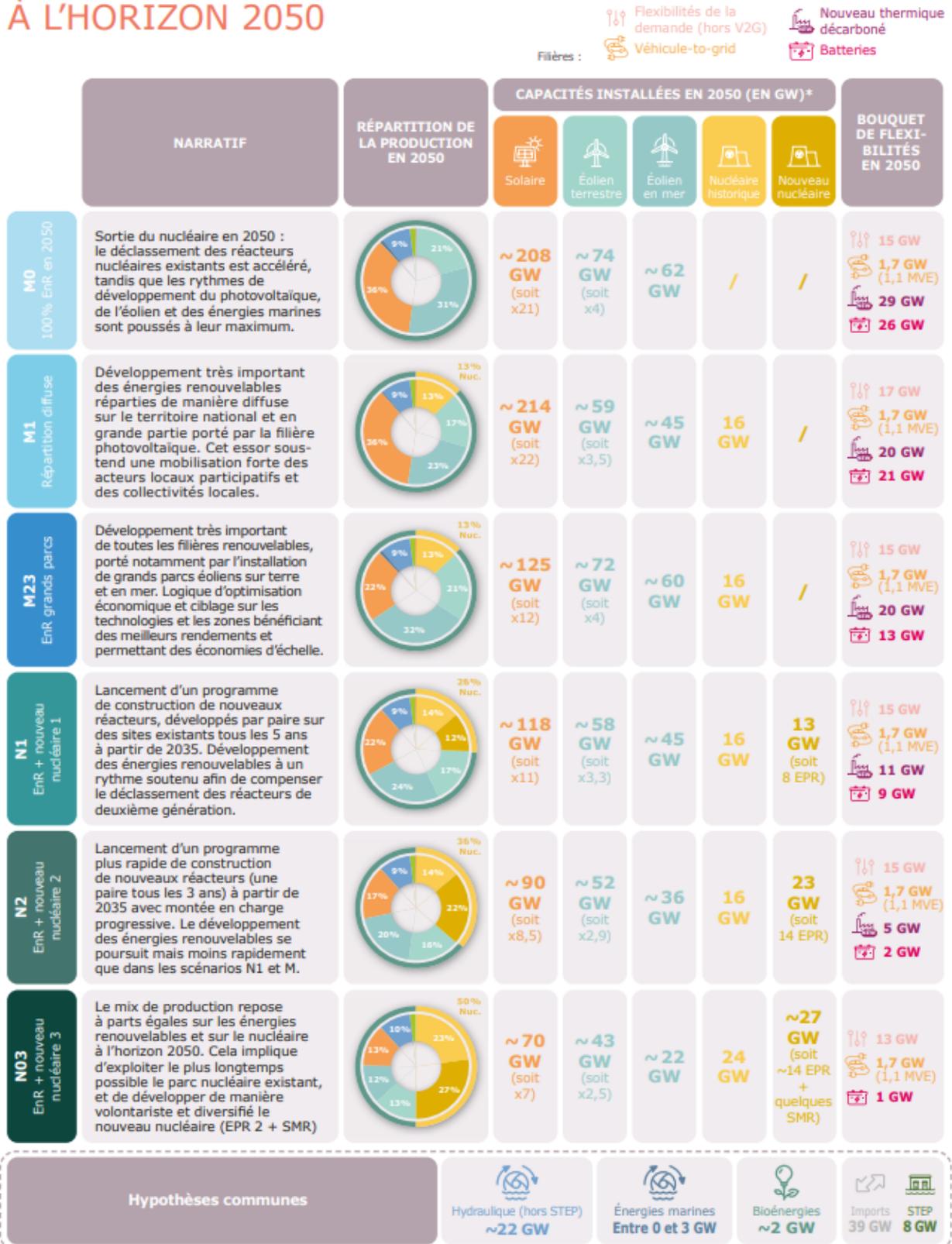
Pour anticiper les évolutions futures, RTE a élaboré plusieurs scénarii prospectifs pour le mix électrique français à l'horizon 2050, regroupés au sein de l'étude "Futurs énergétiques 2050".

Ces scénarii sont conçus pour éclairer les décisions politiques et industrielles, en tenant compte des impératifs de décarbonation, de sécurité d'approvisionnement et de compétitivité économique. Différentes combinaisons de sources d'électricité et trajectoires de consommation sont explorées :

- **M0** : Un mix reposant à 100% sur des énergies renouvelables, impliquant une sortie complète du nucléaire d'ici 2050.
- **M1** : Développement massif des énergies renouvelables réparties de manière diffuse sur le territoire, avec une part résiduelle de nucléaire.
- **M23** : Développement centralisé des énergies renouvelables autour de grands parcs, combiné à une part de nucléaire.
- **N1** : Relance modérée de la filière nucléaire avec construction de nouveaux réacteurs, tout en poursuivant le développement des énergies renouvelables.
- **N2** : Relance affirmée de la filière nucléaire avec un programme accéléré de construction de réacteurs, accompagné d'un développement soutenu des énergies renouvelables.
- **N03** : Mix équilibré composé à parts égales de nucléaire et d'énergies renouvelables en 2050.

Figure 1 : Les scénarios de mix de production électrique  
(Source : RTE, Futurs énergétiques 2050, rapport complet, Février 2022)

# LES SCÉNARIOS DE MIX DE PRODUCTION À L'HORIZON 2050



\*Les quantités et parts d'énergie sont exprimées par rapport au scénario de consommation de référence.

Le scénario extrême le moins favorable à l'éolien (N03), est basé sur 50% d'énergies renouvelables, et 50% de nucléaire, qui correspond à la trajectoire industrielle maximale atteignable par la filière nucléaire à l'horizon 2050. Il faudrait dans ce scénario, 43 GW d'éolien terrestre à l'horizon 2050, sachant que la puissance installée fin 2024 était de 23,5 GW d'éolien terrestre.

D'après le scénario basé sur une production électrique 100% renouvelable, ce sont 74 GW d'éolien terrestres qui seraient nécessaires, soit plus de 3 fois la puissance installée fin 2024.

Dans ce contexte, le développement de projets éoliens s'inscrit comme un levier majeur pour diversifier le mix électrique, en favorisant l'électrification des usages, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'indépendance énergétique de la France.

C'est pourquoi une démarche de concertation autour de ces projets est essentielle pour assurer leur acceptabilité sociale, intégrer les préoccupations locales et optimiser leur intégration dans les territoires.

## 2.2. Contexte énergétique local

Les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) visent à améliorer la planification territoriale du développement de toutes les énergies renouvelables en fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs aux horizons 2030 et 2050 pour chaque filière. Le SRADDET des Pays de la Loire, adopté par le Conseil Régional en décembre 2021 puis approuvé par le préfet de région le 7 février 2022, définit des objectifs chiffrés de la production éolienne terrestre aux horizons 2026, 2030 et 2050 :

	Année de référence*	Objectifs prévisionnels					
		2021	2026	2030	2050	Part dans le mix énergétique en 2050 (en %)	Evolution 2021-2050 (multiplié par ...)
<b>Production d'EnR (GWh) énergie primaire valorisée</b>	2012						
<b>Eolien terrestre</b>	884	2 942	4 085	4 500	6 000	12,9	2
<b>Eolien marin</b>	0	1 700	3 600	3 600	11 800	25,3	6,9

Avec une production de 2 757 GWh au 30 juin 2024 sur les 12 mois glissants par les installations éoliennes terrestres en Pays de la Loire (source : *Registre national des installations de production et de stockage en Pays de la Loire au 30/06/2024*), l'objectif 2026 d'éolien terrestre n'est pas encore atteint et il faudrait augmenter la production d'électricité d'origine éolienne terrestre de 32,5% en deux ans pour l'atteindre.

Au 31/12/2024, la puissance éolienne terrestre installée est de 1 407 MW selon le site statistiques développement durable.

Afin d'atteindre l'objectif 2030 du SRADDET des Pays de la Loire, il faudrait aujourd'hui développer une production supplémentaire de 1743 GWh en 6 ans (par rapport à 2024), soit 290,5 GWh/an. Avec une puissance comprise entre 17,7 MW et 21,3 MW et une production annuelle estimée de 37 GWh, la Ferme éolienne de l'Épinerie permettrait de remplacer le parc éolien de Benet 1 et ses 24,5 GWh de production annuelle.

L'exploitation de la Ferme éolienne de l'Épineraie permettrait d'augmenter d'environ 12,5 GWh annuellement la production du parc éolien de Benet 1, ce qui permettrait d'atteindre 4,3% des objectifs de production annuelle supplémentaire du SRADDET des Pays de la Loire, tout en passant de 5 éoliennes à 4 éoliennes.

De son côté, avec une puissance comprise entre 15,6 MW et 17,1 MW et une production annuelle estimée de 34,5 GWh, la Ferme éolienne de la Croix Violette viendrait renforcer les objectifs régionaux de production annuelle supplémentaire de 11,9% en ajoutant 4 éoliennes à un parc existant.

**Ainsi, l'exploitation des projets de l'Épineraie et de la Croix Violette permettrait de couvrir environ 16,2 % des objectifs régionaux de production annuelle supplémentaire (s'élevant à 290,5 GWh/an), soit près d'un sixième des besoins du territoire, avec l'ajout de seulement trois éoliennes (quatre éoliennes par projet, en retirant les cinq éoliennes du parc éolien de Benet 1).**

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA) est un territoire situé au sud du département de la Vendée, regroupant 15 communes, dont Benet, et comptant environ 16 600 habitants.

Engagée dans une dynamique de développement durable, la communauté de communes Vendée Sèvre Autise a initié, avec les communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée et Pays de la Châtaigneraie, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le Sud-Est Vendée, tenant lieu de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce document stratégique vise à définir les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années, en intégrant les enjeux de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, le développement des énergies renouvelables, et notamment de l'énergie éolienne, est envisagé comme un levier essentiel pour diversifier le mix énergétique local et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise connaît bien le motif éolien avec notamment 7 parcs en exploitation sur le territoire de la communauté de communes, dont 3 sur la commune de Benet. Malgré le faible nombre de site au sein du territoire de la Communauté de Communes, l'éolien représente 86% de la puissance installée et 86% de la production d'énergie renouvelable du territoire (près de 172 GWh).

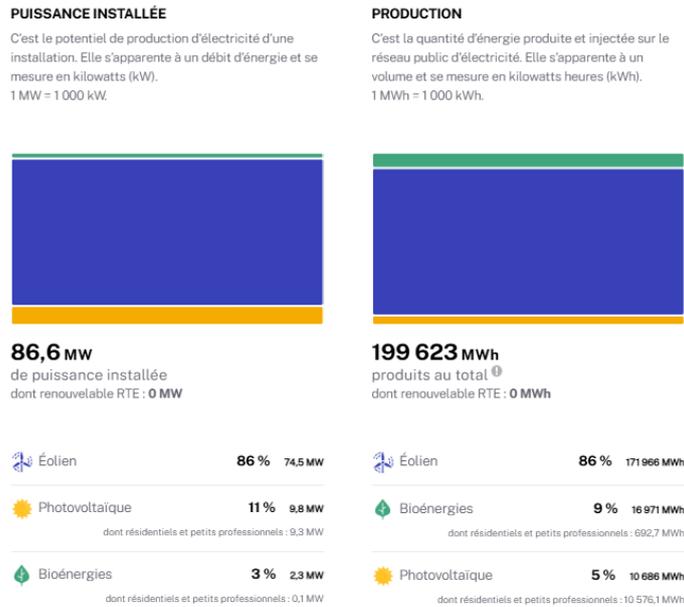


Figure 2 : Comparaison de la production électrique par filière sur le territoire de la CCVSA

Bien que le ratio production/consommation soit avantageux sur la communauté de communes, notamment grâce à la prédominance de la production d'électricité d'origine éolienne terrestre, il est à noter qu'elle fait partie du département de la Vendée, dont le ratio production/consommation est moins bon. En effet, le département de la Vendée consomme près de 4 fois ce qu'il produit sur l'ensemble de son territoire et chaque territoire doit mettre en valeur ses atouts pour atteindre les objectifs nationaux :

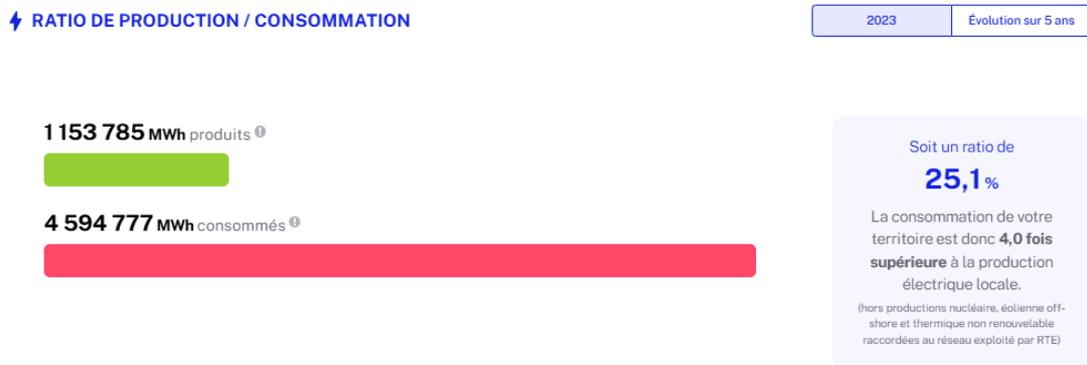


Figure 3 : Ratio Production / Consommation du département de la Vendée

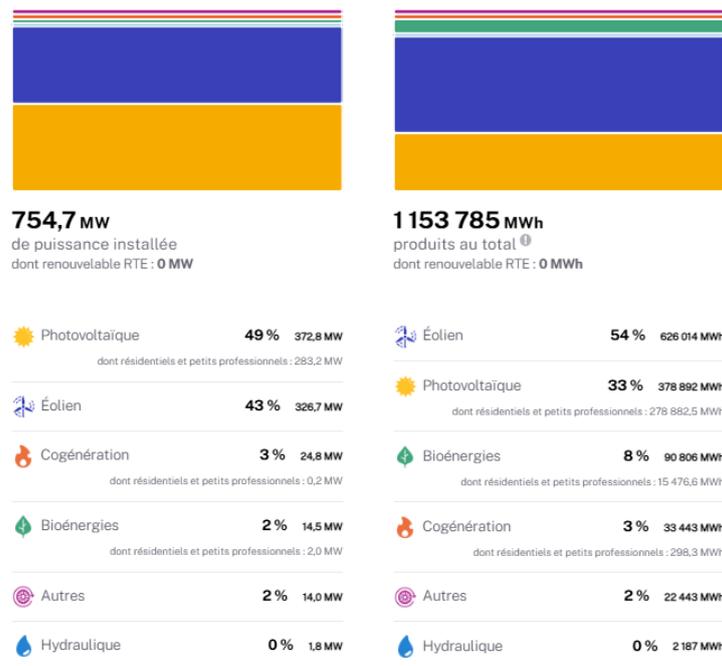


Figure 4 : Comparaison de la production électrique par filière sur le département de la Vendée

Ainsi, plusieurs projets éoliens sont en cours d'étude ou de réalisation sur le territoire de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise, ces projets pourraient donc venir renforcer les objectifs régionaux et nationaux. C'est le cas de la ferme éolienne de l'Épinaie, initiée en 2019, qui a suivi un processus rigoureux incluant une étude de l'adhésion foncière, des études environnementales approfondies et une concertation avec la commune de Benet et ses habitants.

Un comité de suivi a par ailleurs été mis en place pour associer les élus au développement du projet. Cette démarche participative vise à assurer une intégration harmonieuse des installations éoliennes dans le paysage et dans l'environnement tout en répondant aux préoccupations locales. Ce comité a également permis de définir avec la commune les besoins en informations des riverains via permanences de présentation de projet, une réunion publique et la distribution de livret d'information.

Ce projet a abouti au dépôt d'une demande d'autorisation environnementale en septembre 2024.

### 3. Historique du projet

Les dates clés retraçant l’historique du développement du projet sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Historique du projet

Date	Évènement
2003	Premiers contacts avec la mairie de Benet pour le développement du premier parc de la commune.
2007	Construction du parc éolien de Benet.
2011	Premières discussions avec la mairie de Benet pour le développement d’un second parc éolien par Volkswind sur la commune.
2019	Construction et inauguration du parc éolien de Benet 2.
Fin 2019	Discussions avec la mairie de Benet pour le développement d’une extension géographique des parcs éoliens par Volkswind sur la commune ainsi que du renouvellement du parc éolien de Benet.
Jusqu’à fin 2021	Signature des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants des terrains concernés.
Août 2022	Lancement des études environnementales puis des études paysagères et acoustiques.
Février 2023	Installation d’un mât de mesures sur la commune de Saint-Pompain pour relever l’activité chiroptérologique (chauves-souris) du site.
Mars 2023	Réalisation d’une campagne acoustique (pose de sonomètres chez des riverains proches du projet) et d’une campagne photo pour les photomontages.
Avril 2023	Délibération favorable du Conseil Municipal de Benet pour : <ul style="list-style-type: none"><li>• La réalisation des études de faisabilité pour les deux projets ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'un comité de suivi.</li> </ul>
<b>Mai 2023</b>	Opération Génération Transitions sur le parc éolien de Benet 2 avec les élèves du Collège Marais Poitevin de Benet.
<b>Depuis juillet 2023</b>	Réunions régulières du comité de suivi : 9 comités de suivi jusqu'au dépôt du projet en préfecture.
<b>Septembre 2023</b>	Distribution d'un bulletin d'information sur les communes de Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine.
<b>Octobre 2023</b>	Expositions sur les projets de renouvellement et d'extension géographique à Benet ; Création d'un site internet.
<b>Fin octobre 2023</b>	Réception de l'état initial de l'étude environnementale pour définir les implantations des deux projets.
<b>Décembre 2023</b>	Organisation d'une réunion avec les riverains de Lesson afin de présenter une première hypothèse d'implantation et recueillir leurs avis et observations en amont du travail de finalisation du projet. Tenue du premier comité de projet réunissant les communes et communautés de communes situées dans un rayon de 6 km autour du site, pour une présentation du projet en phase de définition et un premier échange sur les enjeux territoriaux.
<b>Février 2024</b>	Validation de l'implantation des éoliennes en comité de projet.
<b>Mai 2024</b>	Distribution d'un second bulletin d'information ; Exposition suivie d'une réunion publique sur le financement citoyen et/ou participatif à Benet. Délibération favorable de la commune de Benet pour la signature de convention chemins et de conventions de servitudes pour les projets de l'Epinaie et de la Croix Violette.

<b>Fin mai 2024</b>	Opération Génération Transitions sur le parc éolien de Benet 2 avec les élèves du Collège Marais Poitevin de Benet.
<b>Juin 2024</b>	Second comité de projet avec les communes présentes dans un rayon de 6km au projet.
<b>Juillet 2024</b>	Envoi du Résumé Non Technique aux mairies dans un rayon de 6km au projet. Délibération de la commune de Benet pour la création d'une zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) dédiée à l'éolien, couvrant les projets existants et en cours développés notamment par la société Volkswind France.
<b>Septembre 2024</b>	Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture.
<b>Novembre 2024</b>	Demande de compléments de la part de la préfecture.
<b>Janvier 2025</b>	Délibération favorable de l'Association Foncière de Benet pour la signature de conventions de servitudes pour les projets de l'Epinaie et de la Croix Violette
<b>Mars 2025</b>	Délibération favorable de l'Association Foncière de Lesson pour la signature d'une convention de servitudes pour le projet de la Croix Violette
<b>Mai 2025</b>	Dépôt de la version consolidée du projet suite à la demande de compléments.
<b>Mai 2025</b>	Opération Génération Transition avec les élèves des lycées Bel-Air et François Rabelais de Fontenay-le-Comte. Organisation d'une exposition pour tenir informés les riverains des modifications des projets à la suite des demandes de compléments

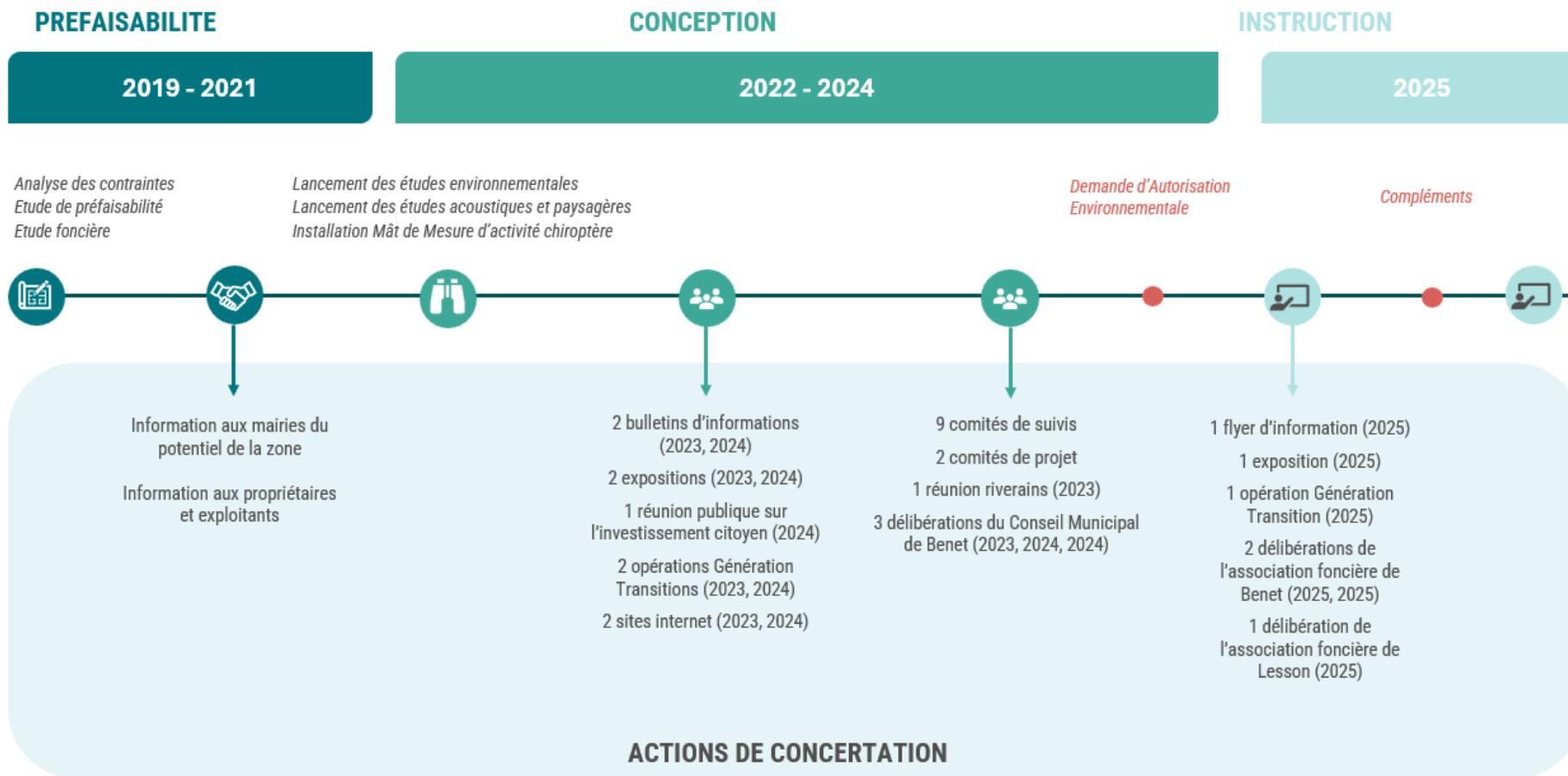


Figure 5 : Bilan de la concertation commune mise en place depuis le début des projets de l'Épineraie et de la Croix Violette

## 4. Concertation et information dans le cadre du projet

### 4.1. Avec les propriétaires-exploitants, la population et les élus

#### 4.1.1. Les propriétaires-exploitants

Une étude foncière a été lancée sur la zone fin 2019, durant laquelle les fermiers et propriétaires concernés ont été contactés et consultés.

Leur adhésion au projet a permis la poursuite du projet avec le lancement des différentes études sur leurs parcelles. La zone de projet se compose majoritairement de parcelles qui appartiennent aux riverains du projet. En effet, les habitants des hameaux tout autour de la zone étudiée sont partenaires du projet, ce qui témoigne d'une volonté locale de développer un projet éolien sur ce secteur.

Des accords sous seing privés ont été conclus entre la société et les propriétaires exploitants de la zone, et seront réitérés par acte authentique devant notaire, pour les parcelles concernées par un aménagement, une fois le projet autorisé.

Une redevance ou indemnité est prévue pour les propriétaires et/ou exploitants des parcelles concernées par un aménagement durant toute la durée de vie du parc. Les dégâts aux cultures occasionnés en phase chantier, comme en phase d'exploitation du parc, sont également indemnisés sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture.

Ainsi, l'emplacement des éoliennes et des aménagements finalement retenus, répondent aux enjeux environnementaux, techniques, et paysagers de la zone, mais ont aussi été choisis de manière à respecter les accords avec les propriétaires et exploitants de la zone.

#### 4.1.2. Les élus

La commune de Benet et Volkswind sont en contact depuis 2003 et le premier projet de parc éolien sur la commune aujourd'hui construit : le parc éolien de Benet 1. En plus d'avoir construit un deuxième parc en 2019, la société a implanté son centre de maintenance à Benet, au plus près des éoliennes.

Les discussions quant à la création d'un nouveau parc éolien sur la commune ont débuté en 2019, au moment de la construction du parc éolien de Benet 2.

#### ■ Comité de suivi

Fin 2019, avant de rencontrer les propriétaires et exploitants de la zone pour connaître leur position sur un nouveau projet éolien, la société est allée à la rencontre du Conseil Municipal de Benet pour présenter officiellement cette nouvelle possibilité de projet, et avons notamment évoqué la création d'un comité de suivi. Cette première prise de contact a permis de créer naturellement un comité de suivi par le biais d'une délibération de la commune en juillet 2023 à la suite du lancement en études du projet à l'été 2022. Ce comité de suivi est composé de plusieurs membres du Conseil Municipal, notamment Madame le Maire, Madame la Maire-déléguée de Lesson et l'Adjointe à l'Environnement de la commune ainsi que d'autres élus. Entre juillet 2023 et mai 2024, le comité de suivi s'est réuni

à intervalle régulier pour présenter l'avancement du projet et échanger aussi bien sur les caractéristiques du projet éolien, que sur les moyens de communiquer les informations aux habitants, ou encore sur les mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place.

En effet, même si l'objectif principal du projet éolien est la production d'électricité, le pétitionnaire souhaite s'inscrire pleinement dans le cadre de la transition énergétique en proposant des mesures visant la sobriété énergétique, la mobilité verte, etc.

Ci-après, voici toutes les dates auxquelles le comité de suivi s'est réuni en présentiel, sauf contre-indication, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Benet :

- N°1 : 12 juillet 2023
- N°2 : 25 septembre 2023
- N°3 : 23 novembre 2023
- N°4 : 6 décembre 2023 (en distanciel)
- N°5 : 17 janvier 2024
- N°6 : 19 février 2024
- N°7 : 18 mars 2024
- N°8 : 18 avril 2024
- N°9 : 15 mai 2024
- N°10 : 31 mai 2024

Ces comités de suivi ont notamment permis de planifier et de s'accorder sur la communication avec les habitants et de créer un projet en accord avec les attentes et les besoins du territoire.

Avant le dépôt définitif des projets en préfecture, une présentation aux adjoints de la commune de Benet a eu lieu le lundi 9 septembre 2024.

A la suite de cette présentation, les dossiers de la ferme éolienne de l'Épineraie et de la ferme éolienne de la Croix Violette ont été déposés en préfecture, respectivement le 12 septembre 2024 et le 17 septembre 2024.

Le 19 septembre 2024, à la suite des dépôts des projets en préfecture, une présentation devant le Conseil Municipal de Benet a eu lieu pour présenter les deux projets et les prochaines actions prévues.

### ■ Comité de projet

En plus de ces comités de suivi spécifiques à la commune de Benet, deux comités de projet invitant les communes et communautés de communes alentours dans un rayon de 6 km ont eu lieu. L'objectif de ces comités de projet était de présenter de façon générale les projets de la ferme éolienne de l'Épineraie et de la Croix Violette.

La liste non-exhaustive des sujets abordés est la suivante : implantations, modèles, enjeux, impacts, mesures, etc.

Le premier comité de projet s'est déroulé le 14 décembre 2023 en distanciel. Seules les communes de Benet et Villiers-en-Plaine étaient présentes, sur les 20 communes invitées et aucun établissement public de coopération intercommunale n'était présent sur les trois invités.

Le second comité de projet s'est déroulé le 11 juin 2024 en distanciel également. Seule la commune de Villiers-en-Plaine était présente et la communauté d'agglomération du Niortais était le seul établissement public de coopération intercommunale présent. La présentation projetée lors de ce second comité de projet est d'ailleurs accessible à tous depuis les sites internet des deux projets de l'Épinerie et de la Croix Violette.

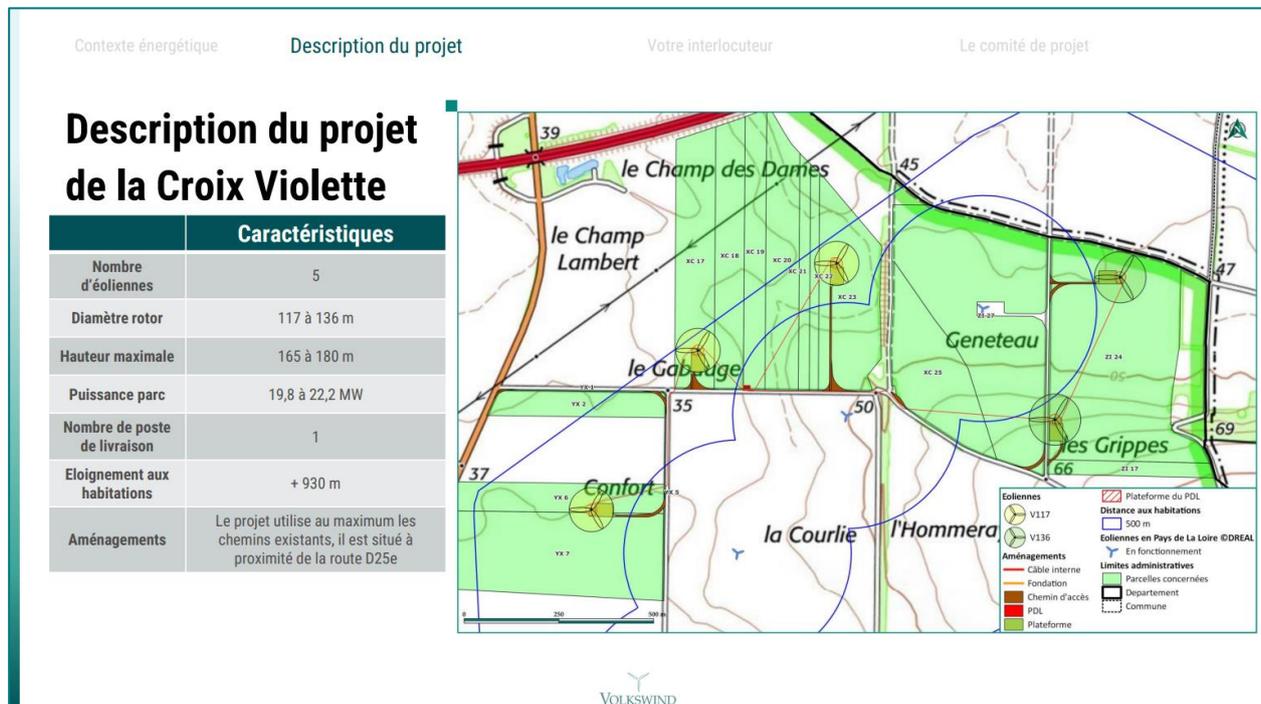


Figure 6 : Extrait de la présentation du second comité de projet

### ■ Convention Chemins

À la suite des nombreux échanges avec la mairie de Benet dans le cadre du comité de suivi, le Conseil Municipal de Benet était amené à délibérer sur la signature d'une convention relative à l'utilisation des voiries avec la société Volkswind pour les voies communales, les chemins ruraux ainsi que les parcelles cadastrées appartenant à la commune pour les deux projets de l'Épinerie et de la Croix Violette.

Le 13 mai 2024, le Conseil Municipal a délibéré favorablement à la signature des conventions chemins avec Volkswind et plus particulièrement les fermes éoliennes de l'Épinerie et de la Croix Violette, démontrant à nouveau le soutien de la mairie pour ces deux projets. Les différentes conventions chemins ont été signées le 2 juillet 2024.

### ■ Sortie Pédagogique

A la suite des nombreux échanges avec la mairie de Benet dans le cadre du comité de projet, une sortie pédagogique, présentée par le bureau d'études environnementales en charge du projet, ENVOL Environnement, a été réalisée avec les membres du comité de projet.

Cette sortie s'est déroulée le vendredi 17 mai 2024 de 9h à 12h. Elle a débuté par une présentation du bureau d'études sur leurs méthodologie de terrain et d'analyse, les protocoles spécifiques au territoire de Benet et utilisés pour ce projet. Pour chaque taxon (flore, zones humides, avifaune, chiroptère, mammifères, entomofaune, etc.), les résultats des études pour les projets de Benet ont été exposés. A la suite de cette présentation d'environ une heure, les participants se sont ensuite rendus sur le terrain pour prendre connaissance et utiliser le matériel d'observation des oiseaux et se rendre compte de l'expertise des écologues, notamment sur la reconnaissance des oiseaux en vols ou simplement par leur chant.

### 4.1.3. La population

Durant le développement des fermes éoliennes de l'Epinaie et de la Croix Violette, plusieurs outils de communication ont été utilisés dans le but d'informer et d'échanger avec la population.

### ■ Accords sonomètres

En février 2023, plusieurs membres de la société Volkswind se sont rendus dans les hameaux proches du projet pour aller à la rencontre des riverains, discuter du projet et connaître la position des riverains sur l'installation de sonomètres dans leur jardin. Finalement, une quinzaine d'habitants répartis autour de la zone d'études ont accepté de voir un sonomètre installé dans leur jardin. Cette journée a été l'occasion de répondre aux premières questions des riverains et d'observer l'acceptabilité locale.

### ■ Génération Transition 2023

« Génération Transition » est un rendez-vous annuel organisé par France Renouvelables (anciennement France Energie Eolienne) dédié aux collégiens et lycéens pour permettre à plus de 8000 élèves de découvrir partout en France les coulisses de l'éolien et du photovoltaïque. Cet évènement pédagogique unique a pour ambition de faire comprendre aux jeunes générations les enjeux de la transition énergétique mais aussi de découvrir de nouveaux métiers d'avenir, grâce à des visites au pied des éoliennes et des parcs solaires organisées sur 150 sites partout en France.

Sur la commune de Benet, Volkswind a choisi de participer à cette journée découverte durant 3 années de suite en proposant l'ouverture du parc éolien de Benet 2 aux collégiens et lycéens du secteur. Pour l'année 2023, le collège Marais Poitevin de Benet a répondu favorablement à cet évènement, qui s'est déroulé toute la journée le 4 mai 2023 au pied de l'éolienne E03.

Cet évènement a notamment permis, au-delà de la présentation du fonctionnement d'une éolienne, de la construction d'un parc, des études nécessaires au développement d'un parc éolien, de l'intérêt des énergies renouvelables et des métiers du secteur, de présenter les nouveaux projets sur la commune aux collégiens et enseignants attentifs.



Figure 7 : Photos de l'évènement « Génération Transition 2023 » avec les élèves du collège Marais Poitevin

### ■ Bulletin d'information n°1

En septembre 2023, un premier bulletin d'information, format livret (A3 plié en deux) pour informer la population du lancement en études d'un nouveau projet éolien sur la commune de Benet et, initialement, les deux communes voisines de Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine dans le département limitrophe des Deux-Sèvres, ainsi que sur le remplacement du parc éolien historique de Benet.

Au sein de ce bulletin d'information, nous avons également invité les riverains à venir s'informer directement auprès du porteur de projet à deux expositions sur des horaires, semaines et lieux différents pour permettre au plus grand nombre d'y participer :

- Le mercredi 4 octobre 2023, de 17h à 20h à la Grande Halle de Benet
- Le mardi 10 octobre 2023, de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Lesson à Benet.

En plus d'avoir réalisé la distribution dans toutes les boîtes aux lettres des habitations sur les communes de Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine, des flyers au format A5 invitant les habitants aux expositions ont été laissés au sein de plusieurs commerces fréquentés sur la commune.

La campagne de distribution s'est déroulée la semaine du 25 septembre 2023, soit la semaine précédant la première exposition.

De nombreuses personnes se sont réunis lors de ces deux expositions, témoignant de la bonne communication en amont et de l'intérêt local pour ce projet.



Figure 8 : Photos de la distribution du bulletin d'information n°1 dans les boîtes aux lettres

### Bulletin d'information

**Projet de renouvellement - extension du parc éolien de Benet 1**

*Excellence environnementale & Énergie locale*

#### Édito

Cela fait désormais 20 ans que Volkswind France et la mairie de Benet collaborent sur le développement de l'énergie éolienne sur la commune. En effet, le premier parc "Benet 1" a été initié en 2003 et construit en 2007, puis le parc de "Benet 2", initié en 2011, a été construit en 2019. Aujourd'hui, le premier parc arrive sur ses dernières années d'exploitation avant son démantèlement, la durée de vie d'une éolienne étant comprise entre 20 et 25 années. C'est dans ce contexte que Volkswind France évalue désormais la faisabilité du renouvellement de son premier parc éolien à Benet. Cette démarche permettra de remplacer les anciennes turbines par des modèles plus récents et plus efficaces.

La plus grande taille et puissance de ces éoliennes de nouvelle génération nécessitent de les espacer d'avantage et permet ainsi d'atteindre une plus grande production avec moins d'éoliennes. La zone d'étude correspond à l'emprise du parc actuel de "Benet 1" et s'étend sur les communes voisines de Villiers-en-Plaine et Saint-Pompain (visible sur la carte au verso). Conscient de la nécessité de poursuivre le développement des énergies renouvelables, le Conseil Municipal a soutenu notre démarche en délibérant favorablement en avril 2023 à la réalisation d'études de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur la commune. Depuis cette délibération un comité de projet a été mis en place permettant une concertation régulière avec la municipalité.

#### La société

La société VOLKSWIND France est présente sur le territoire français depuis 2001. Elle emploie actuellement plus de 100 collaborateurs et est en pleine expansion. Volkswind dispose de locaux permanents sur le territoire de la commune de BENET où sont basés une dizaine de collaborateurs en charge principalement de la maintenance et de l'entretien des parcs éoliens.

#### L'énergie éolienne

L'énergie éolienne a un bilan carbone positif, est réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,6% de la consommation électrique nationale en 2022. (source : Bilan électrique 2022 RTE)

Nicolas BECHET  
Chargé de développement  
07.85.51.79.71

Estelle MARCHAND  
Chef de projets  
05.55.48.38.97

Antoine BORE  
Chargé d'études  
05.55.48.38.97

### INVITATION

aux expositions pour une information sur le projet éolien

Rendez-vous à la grande Halle de BENET  
**Mercredi 4 Octobre 2023**  
de 17h à 20h

Rendez-vous à la salle des fêtes de LESSON  
**Mardi 10 Octobre 2023**  
de 19h30 à 21h30

Venez vous informer et échanger !

### Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Télé / mail : .....

Vos remarques / questions : .....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email  
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellemeade 87100 LIMOGES  
nicolas.bechet@volkswind.com

### Présentation du projet

#### La zone d'études

- Se situe en lieu et place du **parc éolien de Benet 1** et en extensions du **parc éolien de Benet 2** sur Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine, parcs pour lesquels nous disposons de 4 à 16 ans de retour d'expérience en matière de suivi environnemental.
- Est vaste et permet un éloignement aux habitations, **au-delà du minimum réglementaire de 500 mètres**.
- Est situé en partie en **zone favorable du Schéma Régional Eolien (SRE - 2013)** des Pays-de-la-Loire, à savoir sur la commune de Benet.
- Est localisée au cœur d'une zone de **grands cultures**, en retrait des boisements et à proximité de l'autoroute A83.

Pour un projet de 8 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

- 21 000 Foyers alimentés sans émission polluante** (chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018
- 30 000 T Tonnes de CO2 évitées** chaque année (300g/KWh) soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 20 000 voitures neuves. Source : INSEE
- 6 500 000 € Emplois créés** Pour les entreprises locales (hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)
- 350 000 € de retombées fiscales** par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.







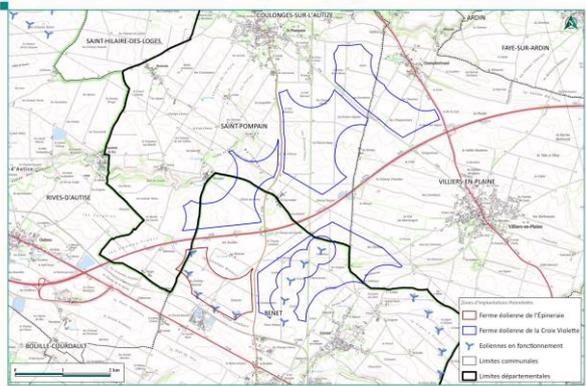
L'exposition aux deux dates s'est bien déroulée, avec une belle mobilisation des riverains pour en apprendre un peu plus sur le projet. L'exposition à la Grande Halle de Benet s'est révélée plutôt positive pour les riverains, qui, pour la plupart, n'ont pas émis d'objection farouche au projet mais ont apportés des idées pour les mesures d'accompagnement, en évoquant d'ores et déjà l'intérêt de quelques citoyens pour investir dans le projet. La deuxième exposition a, en revanche, réuni plus de personnes opposées au projet qui ont émis des réserves.



## Fermes éoliennes de l'Épinaeraie (repowering) & La Croix Violette (extensions)

### Informations

#### Zones des projets





## Démantèlement, Valorisation et Renouvellement

### Cadre réglementaire

VOLKSWIND a l'obligation de **démanteler** :

Les fondations dans leur totalité (jusqu'à la base de leur semelle)



Les postes de livraison et câbles (dans un rayon de 10 mètres autour des installations)



Les installations de production d'électricité (éolienne : mât, nacelle, génératrice, pales, etc.)

VOLKSWIND a l'obligation de **garantir** :

Date du 24 avril 2021 (révisé le 28)	Masse totale des éoliennes à réutiliser ou à recycler	Masse des rotors à réutiliser ou à recycler
1 <sup>er</sup> juillet 2022	90% ou plus	35% ou plus
1 <sup>er</sup> juillet 2023	90% ou plus	45% ou plus
1 <sup>er</sup> juillet 2024	95% ou plus	45% ou plus
1 <sup>er</sup> juillet 2025	95% ou plus	55% ou plus

La valorisation des déchets (de démolition ou de démontage)



La remise en état des terrains (sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état)

Le montant des garanties à apporter dépend de la puissance des éoliennes installées, selon la formule :

$$M = \sum (Cu)$$

$$Cu = 75\,000 + 25\,000 * (P-2)$$

M est le montant initial de la garantie financière d'une installation (en €) ;  
Cu est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (en €) ;  
P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

**EXEMPLE** : Un parc éolien de 4 éoliennes de puissance unitaire P = 4,8 MW  
 $Cu = 75\,000 + 25\,000 * (4,8-2) = 145\,000 \text{ €}$   
 $M = 4 * 145\,000 = 580\,000 \text{ €}$

L'exploitant devra verser 580 000 € au moment de la construction des 4 éoliennes de 4,8 MW, qui seront réservés au démantèlement. Sans cette garantie bloquée jusqu'au démantèlement, le parc ne peut pas être construit.

**La constitution de garanties financières pour le démantèlement**  
(à geler au moment de la construction du parc)

### Historique

- 2003 Premiers contacts avec la mairie de Benet pour le développement du premier parc
- 2007 Construction du parc éolien de Benet 1
- 2011 Début d'un projet de second parc éolien sur la commune de Benet par Volkswind
- 2019 Construction du parc éolien de Benet 2
- Fin 2019 Discussion avec la mairie de Benet d'un projet d'extension des parcs éoliens
- Début 2020 Discussion avec la mairie de Benet du renouvellement du premier parc éolien
- Jusqu'à fin 2021 Signatures des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants
- Avril 2022 Lancement des études naturalistes, suivies des études paysagères et acoustiques
- Avril 2023 Délibération favorable du Conseil Municipal de Benet pour :
  - la réalisation des études de faisabilité pour les projets de repowering et d'extension
  - la création d'un comité de projet
- depuis juillet 2023 Réunions régulières du comité de projet environ une fois par mois
- Septembre 2023 Distribution d'un bulletin d'information sur Benet, Saint-Pompain et Villiers-en-Plaine
- Octobre 2023 Expositions sur les projets à Benet
- Octobre 2023 Réception de l'état initial de l'étude environnementale
- Novembre 2023 Définition des variantes d'implantation
- Mars 2024 Dépôt des deux dossiers de demande d'autorisation environnementale

### Etudes naturalistes

L'étude environnementale, réalisée par le bureau d'études ENVOL Environnement, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves-souris, faune terrestre...), et floristiques. Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantation sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante de moindre impact écologique, que l'on définit par la suite comme étant l'implantation finale. Les impacts potentiels de cette implantation sont étudiés sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées sont mises en place dans l'objectif de garantir un impact minime sur son environnement.

### Etudes paysagères

Le cabinet d'études Agence COUJASON réalise le volet paysager des deux projets. Cette étude vise, dans un premier temps, à comprendre comment s'organise le paysage actuel et les enjeux paysagers. Une fois cet état initial réalisé et les variantes d'implantation définies, le porteur de projet et le bureau d'études vont travailler ensemble pour choisir l'implantation la plus adaptée au territoire. Plus d'une cinquantaine de photomontages depuis différents points de vue choisis méticuleusement seront intégrés à l'étude finale.

### Etudes acoustiques

Des acousticiens du bureau d'études DELHOM Acoustique sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Une fois les variantes d'implantation définies, ils modéliseront la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau de bruit perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française (la plus stricte en Europe), à savoir :
 

- +5 dB le jour (7h-22h)
- +3 dB la nuit (22h-7h)

 Suite à l'étude d'un plan de bridage, en cas de dépassement de ces limites, un plan de bridage acoustique sera proposé.

## Renouvellement et Repowering

**Durée de vie moyenne d'une éolienne : 20 à 25 années**

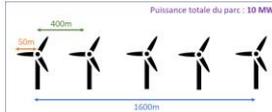
Plusieurs stratégies existent pour les parcs éoliens en fin de vie :

- 1) **Run to destruction**  
Exploiter le parc sans apporter de maintenance jusqu'à la fin de vie technique des éoliennes
- 2) **Revamping**  
Étendre la durée de vie technique des éoliennes en changeant des composants pour améliorer leur performance
- 3) **Repowering**  
Remplacement des éoliennes en exploitation par des éoliennes nouvelle génération

### Les avantages du repowering

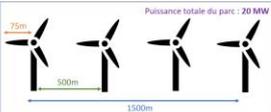
- Augmenter la production électrique du parc renouvelé avec des éoliennes nouvelle génération ;
- Optimiser le parc avec une plus grande production pour moins d'éoliennes ;
- Continuer à faire bénéficier les collectivités locales des retombées économiques du parc ;
- Réduire les impacts environnementaux, paysagers et acoustiques grâce aux suivis enregistrés pendant 20 ans ;
- Préserver les emplois locaux pour la maintenance et l'exploitation du parc ;
- Mobiliser à nouveau les entreprises locales pour le chantier de renouvellement.

Puissance totale du parc : 10 MW



AVANT REPOWERING

Puissance totale du parc : 20 MW



APRES REPOWERING

Figure 13 : Kakémonos de l'exposition n°1

Nous avons également reçu plusieurs courriels de riverains n'ayant pas pu participer aux deux réunions mais qui ont souhaité nous contacter pour donner leur opinion, des idées de mesures d'accompagnements, etc. Ci-après sont recensés plusieurs mails reçus. Pour chacun de ces mails, une réponse a été transmise.

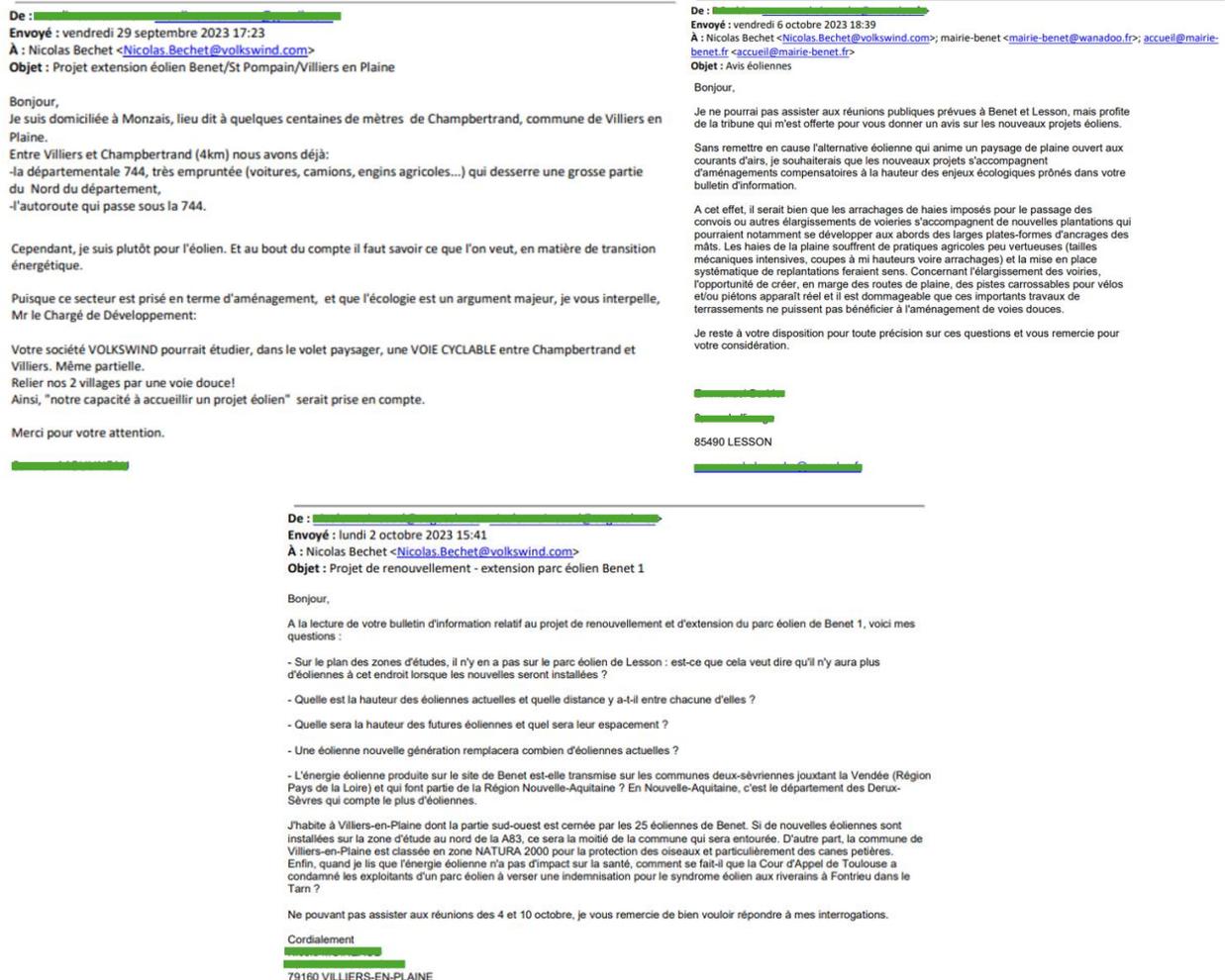


Figure 14 : Exemples de mails reçus auxquels nous avons répondu

■ Site internet

Afin d'informer la population d'une manière plus large et plus accessible au public, un site internet dédié au projet de la Ferme éolienne de l'Epinaie a été créé en octobre 2023. Il a été diffusé à l'échelle locale dans le bulletin d'information pour que les habitants aient connaissance du projet et puissent suivre les dernières avancées. En effet, le site internet est mis à jour régulièrement en fonction des évolutions du projet.

Le lien vers le site internet est le suivant : <https://ferme-eolienne-epinaie.fr/>

Un second site internet a été créé début 2024. Il est dédié au projet de la Ferme éolienne de la Croix Violette : <https://ferme-eolienne-croix-violette.fr/>

Les thèmes évoqués sont sensiblement les mêmes que sur le site internet du projet de l'Epinaie.



Figure 15 : Couverture du site internet de la ferme éolienne de l'Epineraie

Ce site internet met à disposition du grand public les principales caractéristiques du projet, en présentant, entre autres, les différentes études réalisées, l'historique du projet ou encore les retombées économiques pour le territoire. Plusieurs documents sont également disponibles au téléchargement en format PDF : présentation du comité de projet, panneaux d'informations des expositions, bulletins d'informations, questionnaire sur l'investissement citoyen, etc.

#### ■ Réunion de concertation riveraine à Lesson

En décembre 2023, un flyer invitant les riverains de Lesson et plus particulièrement de la Rue du Vignaud, de la Rue de la Boutrie et du Chemin de Pigemolle a été distribué par des conseillers municipaux pour inviter les riverains de ces rues donnant directement sur les projets envisagés à une réunion publique. L'objectif était d'échanger concernant les premières implantations des deux projets (ferme éolienne de l'Epineraie et ferme éolienne de la Croix Violette) issues des discussions avec le comité de suivi de Benet (cf. 4.1.2 Les élus).

Cette réunion s'est tenue le mercredi 20 décembre 2023 à la salle des fêtes de Lesson. La majorité des personnes présentes étaient les riverains invités même si quelques opposants venant des communes alentours ont participé aux échanges.

L'implantation du projet de l'Epineraie n'a pas suscité de réactions de la part des riverains qui ont accepté sans problème cette nouvelle implantation à 4 éoliennes de 200 mètres en bout de pale (initialement envisagé) en remplacement des 5 éoliennes de 140 mètres en bout de pale.

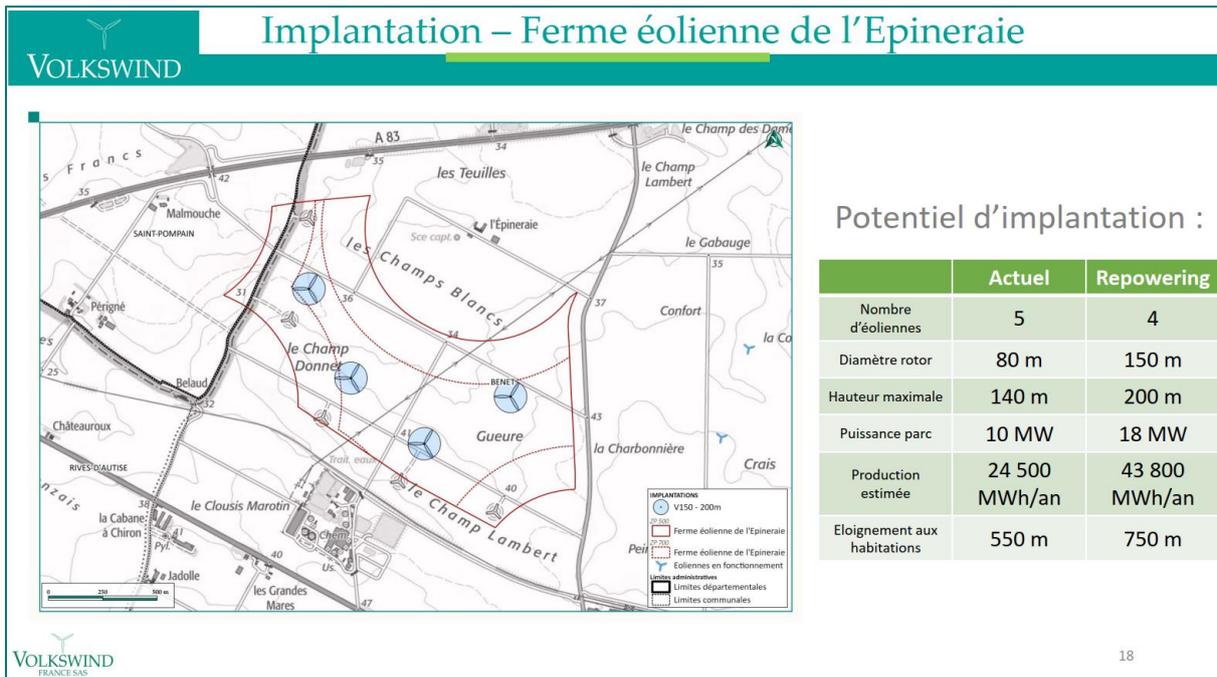


Figure 16 : Extrait de la présentation de la réunion de concertation riveraine à Lesson (Diapositive 'Implantation – Ferme éolienne de l'Épinaeraie')

La plupart des échanges a concerné l'implantation de la ferme éolienne de la Croix Violette, avec notamment les deux éoliennes les plus proches du bourg de Lesson (à moins d'1 kilomètre) qui ont suscité une opposition des riverains. En revanche, les 5 autres éoliennes étant à plus d'1 kilomètre du bourg de Lesson, elles ont été acceptées par les riverains.

Un photomontage depuis le bourg de Lesson a notamment été réalisé et présenté aux riverains pour qu'ils puissent se projeter avec l'implantation initialement envisagée pour la ferme éolienne de la Croix Violette.

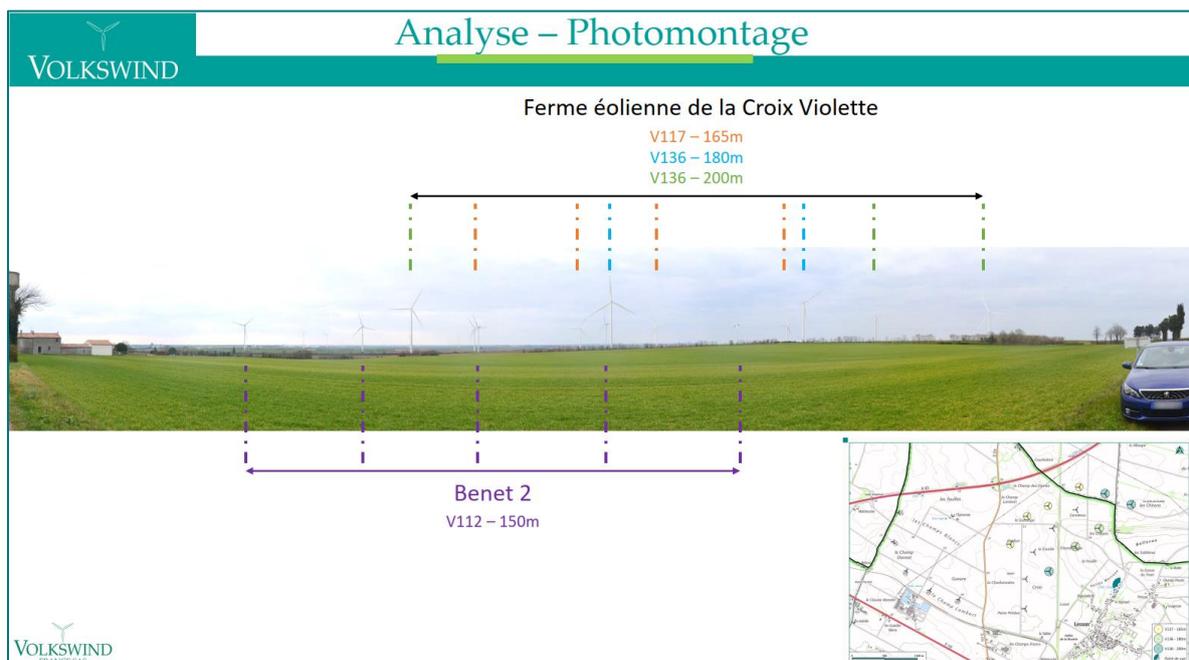


Figure 17 : Extrait de la présentation de la réunion de concertation riveraine à Lesson (diapositive 'Analyse - Photomontage')

À la suite de cette présentation et aux retours des riverains, les deux éoliennes du projet de la Croix Violette seront supprimées pour respecter une distance de plus de 1000 mètres aux habitations les plus proches du bourg de Lesson tandis que l'implantation du projet de l'Epinaeraie, a été validé par les riverains présents ce soir-là.

■ **Bulletin d'information n°2**

Un second bulletin d'information a été distribué aux habitants de la commune de Benet en mai 2024, une fois les premiers impacts reçus et les premières mesures envisagées. L'objectif de ce second bulletin d'information était de faire suite au premier bulletin en communiquant les implantations des deux projets de l'Epinaeraie et de la Croix Violette, tout en invitant les riverains à une exposition suivie d'une réunion publique ayant pour thème le financement participatif et l'ouverture au capital.

Il a été également choisi de parler de démantèlement et du recyclage pour informer au maximum les riverains sur ces sujets qui avaient été remontés lors des précédentes réunions et expositions.

### Bulletin d'information 2

**Projets de renouvellement et d'extension des parcs éoliens de Benet 1 et 2**

*Excellence environnementale & Energie locale*

**Edito**

Madame, Monsieur,

Après plus de deux ans d'études, les projets éoliens de l'Epinaeraie (renouvellement du parc éolien de Benet 1) et de la Croix Violette (extension du parc éolien de Benet 2) sont à présent définis.

Ce 2ème bulletin d'information a pour objectif de vous présenter les implantations retenues, en accord avec le comité de projet composé de plusieurs membres de l'équipe municipale de Benet dont Madame le Maire.

Ces variantes d'implantations ont été discutées lors de nos nombreux échanges, notamment le 20 décembre 2023 lors d'une réunion réservée aux riverains de Lesson, permettant d'aboutir à deux projets cohérents et adaptés à votre territoire.

**La société**

La société VOLKSWIND France est présente sur le territoire français depuis 2001. Elle emploie actuellement plus de 100 collaborateurs et est en pleine expansion.

Volkswind dispose de locaux permanents sur le territoire de la commune de BENET où sont basés une dizaine de collaborateurs en charge principalement de la maintenance et de l'entretien des parcs éoliens.

**Antoine BORE**  
Chef de Projets Développement  
07 57 02 16 78

Volkswind souhaite proposer aux riverains du projet un partenariat. Deux possibilités existent : le financement participatif et l'ouverture au capital. Afin de discuter de ces deux options, nous vous invitons à venir échanger avec nous lors de la réunion publique du 17 avril 2024.

**Le financement participatif**

- Participez au financement du parc éolien en prêtant des fonds
- Bénéficiez d'un taux d'intérêt préférentiel
- La campagne de financement visera à atteindre un certain objectif de collecte
- Le prêt s'établit sur une durée relativement courte (en général 2 ans), avec des échéances semestrielles

**L'ouverture au capital**

Un parc éolien

Volkswind

Citoyens

L'ouverture au capital vous permettra de posséder des parts dans la société de projet, ou dans une société de projet distincte qui fera partie du montage financier de la société de projet.

### Présentation des projets

**Ferme éolienne de l'Epinaeraie**

Il s'agit pour cette ferme éolienne d'un "repowering", c'est-à-dire le remplacement des éoliennes actuelles par d'autres éoliennes.

**Le modèle d'éolienne**

**Vestas - V150**

- ▲ Les éoliennes du projet seront de type **Vestas V150 d'une hauteur en bout de pales de 200 mètres pour une puissance unitaire de 4.5 MW**. En comparaison, les éoliennes actuelles sont de type V80 d'une hauteur en bout de pales de 140 mètres pour une puissance unitaire de 2 MW.
- ▲ L'implantation envisagée avec le comité de projet pour ce renouvellement est de **4 éoliennes**, soit une éolienne de moins qu'actuellement.
- ▲ Ces éoliennes seront toutes implantées à plus de **750 mètres de toute habitation**, contre 550 mètres pour le parc actuel.
- ▲ Ces caractéristiques n'augmenteront que de manière minimale l'angle vertical des éoliennes pour la plupart des habitations les plus proches tout en diminuant l'angle horizontal total du parc.

**INVITATION**

Nous vous invitons à une **exposition** sur les projets, lors de laquelle vous pourrez vous informer et poser vos questions à des représentants de Volkswind sur les projets.

Cette exposition sera suivie d'une **réunion publique** lors de laquelle nous expliquerons plus en détail le **financement participatif et l'ouverture au capital** et répondrons à vos questions.

Rendez-vous à la grande Halle de BENET

**Mercredi 15 mai 2024**

**Exposition :**  
de 16h à 18h

**Réunion publique :**  
de 18h30 à 20h

**Venez vous informer et échanger !**

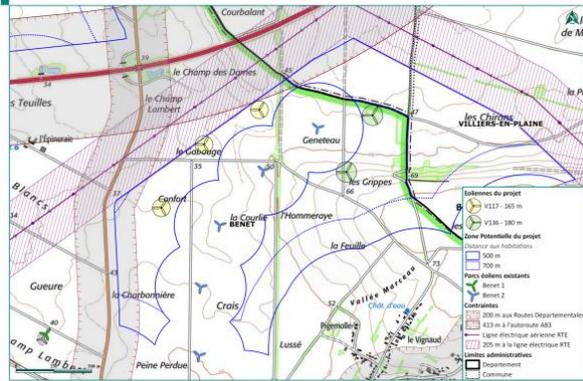
Ne pas jeter sur la voie publique.

Figure 18 : Bulletin d'information n°2 (pages 1 et 2)

### Présentation des projets

#### Ferme éolienne de la Croix Violette

Il s'agit pour cette ferme éolienne de l'extension du parc de Benet 2.

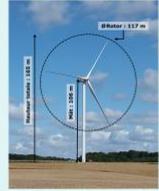


#### Les modèles d'éoliennes

Les éoliennes du projet seront de type Vestas V117 et V136 d'une hauteur en bout de pales respective de 165 mètres et 180 mètres pour une puissance unitaire de 4.2 MW et 4.5 MW.

L'implantation envisagée en concertation avec le comité de projet pour cette extension est de 5 éoliennes.

Ces éoliennes seront implantées à plus de **940 mètres des habitations** situées au nord-ouest de la zone (l'Epineriaie et la Croix Violette) et à **800 mètres des premières habitations** de Lesson.



Vestas - V117



Vestas - V136

### Démantèlement

#### Démantèlement

Le parc éolien de Benet 1 a été construit en 2003. La durée de vie d'une éolienne étant comprise entre 20 et 25 années, le démantèlement du parc devrait s'effectuer dans les prochaines années.

Le démantèlement du parc est assuré par son gestionnaire, c'est-à-dire Volkswind dans le cas du parc éolien de Benet 1.

Il est réglementé par la loi (article 29, section 7, de l'arrêté du 26 août 2011). Il comprend :

- le démantèlement des installations de production d'électricité;
- le démantèlement des postes de livraison et des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux.
- la remise en état du site : décaissement des aires de grutage et chemins d'accès sur 40 cm et remplacement par des terres de caractéristiques comparables.

**Quid du recyclage?**  
Au minimum 90% de la masse totale (fondation comprise) démantelée sera réutilisée ou recyclée, et 35% de la masse des rotors.

#### Le saviez-vous ?

Une étude menée par RTE expose les différents scénarios pour produire 645 TWh d'électricité décarbonée d'ici 2050. Le scénario de référence repose sur une électrification progressive, en substitution aux énergies fossiles. RTE a identifié différents scénarios allant du 100% ENR au maximum d'investissement dans le nucléaire.



Ce dernier scénario implique le prolongement de centrales actuelles, la création de nouveaux EPR ainsi que de SMR (petits réacteurs). Il aboutit à la production d'un maximum 50% de la consommation énergétique française en 2050.

**Donnez votre avis**  
Vos questions et vos remarques sont importantes. Vous pouvez nous les transmettre par courrier :  
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde  
87100 LIMOGES  
ou par email :  
[antoine.bore@volkswind.com](mailto:antoine.bore@volkswind.com)

#### Sites web | Toutes les informations sur les projets éoliens de Benet

Epineriaie <https://ferme-eolienne-epineraie.fr>  
Croix Violette <https://ferme-eolienne-croix-violette.fr>

**Vos contacts privilégiés**  
Antoine BORE - Chef de Projets Développement  
[antoine.bore@volkswind.com](mailto:antoine.bore@volkswind.com)  
Téléphone : 07-57.02.16.78



**VOLKSWIND**  
Production d'électricité éolienne

Volkswind France  
Centre Régional de Limoges  
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
Téléphone : 05.55.48.38.97

Figure 19 : Bulletin d'information n°2 (pages 3 et 4)

### ■ Exposition 2024

L'exposition s'est déroulée le mercredi 14 mai, de 16h à 18h à la Grande Halle de Benet. L'information circulait par ailleurs depuis plusieurs jours sur le panneau d'information dématérialisé de la commune. Une maquette avec des éoliennes en bois permettant aux riverains de se projeter et de comparer les éoliennes existantes avec celles envisagées a été installée. En effet, les maquettes d'éoliennes présentées étaient à l'échelle et l'on pouvait comparer les différents modèles, en particulier les différentes hauteurs des éoliennes existantes à celles envisagées. Des kakémonos présentant les résultats des études et plusieurs photomontages ont également été mis à la disposition du public et plusieurs personnes de Volkswind connaissant bien les deux projets de l'Epineriaie et de la Croix Violette étaient présents pour répondre aux questions des intéressés.



Figure 20 : Photos des maquettes de l'exposition n°2



Figure 21 : Photo de l'exposition n°2

Une quarantaine de personnes se sont déplacées pour s'informer sur les deux projets et ont pu poser leurs questions à des représentants de Volkswind. De nombreuses personnes nous ont fait remonter la pertinence des maquettes d'éolienne en bois pour comparer les emplacements et les modèles des éoliennes.

## Projets éoliens

### En images

#### Perception depuis la sortie du bourg de Lesson

Cette prise de vue, orientée vers le Nord-ouest, a été réalisée depuis la sortie du bourg de Lesson (rue du Vignaud). Les éoliennes du projet de l'Épineraie sont représentées en violet et celles du projet de la Croix Violette sont représentées en orange. L'éolienne la plus proche du projet de la Croix Violette est située à une distance de 1 000 m et la plus proche du projet de l'Épineraie est située à une distance de 2 450 m.

#### Perception depuis l'entrée de Benet

Cette prise de vue, orientée vers le Nord, a été réalisée depuis l'entrée de Benet sur la route départementale D 148. Depuis ce point de vue, une partie des éoliennes du projet de l'Épineraie sont masquées par les boisements (haies présentes à l'entrée de Benet). L'éolienne la plus proche du projet de la Croix Violette est située à une distance de 3 200 m et la plus proche du projet de l'Épineraie est située à une distance de 3 400 m.

#### Perception de la sortie de bourg de Benet

Cette prise de vue, orientée vers le Nord, a été réalisée à proximité du hameau de la Boullière. Depuis ce point de vue, une partie des éoliennes du projet de la Croix Violette sont masquées par les bâtiments industriels. L'éolienne la plus proche du projet de la Croix Violette est située à une distance de 1 750 m et la plus proche du projet de l'Épineraie est située à une distance de 1 400 m.

#### Perception depuis la RD 25e

Cette prise de vue, orientée vers le Sud, a été réalisée depuis la route départementale RD 25e à proximité du hameau de la Croix Violette. L'éolienne la plus proche du projet de la Croix Violette est située à une distance de 1 270 m et la plus proche du projet de l'Épineraie est située à une distance de 2 050 m.

Producteur d'électricité éolienne

## Ferme éolienne de l'Épineraie

### Renouvellement de la ferme éolienne de Benet 1

### Information

Le projet se situe au nord-ouest du bourg de Benet et à l'ouest de Lesson. Le choix de la zone et de l'implantation du projet a été guidé par plusieurs critères :

#### Distance d'éloignement aux habitations :

750 m (contre 550 m actuellement)

Un projet de 4 éoliennes en renouvellement du parc de Benet 1 (5 éoliennes)

Bon gisement de vent 7 m/s à 100m

Projet concerté avec le territoire

#### Etat de l'éolien terrestre

Production (en TWh) et objectifs en France et en Pays de la Loire

France	48,7	80
Pays de la Loire	2,9	4,5

Production au 31 décembre 2023 | Objectif pour 2030

#### Zone de projet et implantation

#### Les éoliennes

Les éoliennes envisagées pour le projet de l'Épineraie seront d'une hauteur en bout de pales de 200 m, pour un rotor de 150 m.

La puissance unitaire de ce type d'éolienne est comprise entre 4,5 et 5,9 MW.

Les éoliennes existantes sont de type Vestas V80 d'une hauteur de 140 m, pour une puissance unitaire de 2 MW. La puissance du parc de 5 éoliennes est de 10 MW. La puissance du projet de renouvellement en 4 éoliennes sera comprise entre 18 et 23,6 MW (soit x1,8 à 2,36).

#### Historique et planning

Fin 2019 - Début 2020	Discussion avec le maire de Benet de l'extension et du renouvellement des parcs de Benet 1 et 2
2021	Signature des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants
Avril 2022	Lancement des études naturalistes, suivies des études paysagères et acoustiques
Avril 2023	Délibération favorable du Conseil Municipal de Benet pour la réalisation des études
Mai 2024	Création d'un comité de projet
Mai 2024	Finalisation des études
Mai - Juin 2024	Dépôt des dossiers auprès de l'administration
2025 - 2026	Enquête publique et autorisation environnementale
2028	Construction et mise en service des parcs éoliens

#### Le démantèlement

Le parc éolien de Benet 1 a été construit en 2007. La durée de vie d'une éolienne étant comprise entre 20 et 25 années, le démantèlement du parc devrait s'effectuer dans les prochaines années.

Le démantèlement du parc est assuré par son gestionnaire, c'est-à-dire Volkswind dans le cas du parc éolien de Benet 1.

Il est réglementé par la loi (article 29, section 7, de l'arrêté du 26 août 2011). Il comprend :

- le démantèlement des installations de production d'électricité;
- le démantèlement des postes de livraison et des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux;
- la remise en état du site : décaissement des aires de grutage et chemins d'accès sur 40 cm et remplacement par des terres de caractéristiques comparables.

Figure 22 : Kakémonos de l'exposition n°2

■ Réunion Publique sur l'investissement citoyen

A la suite de l'exposition du mercredi 14 mai 2024 à la Grande Halle de Benet, une réunion publique sur le financement participatif et l'ouverture au capital s'est tenue.

Une vingtaine de personnes ont participé à cette réunion publique et échangé sur le sujet.

La réunion publique était une présentation des différentes possibilités d'investissements que le porteur de projet pouvait proposer aux habitants locaux, les potentiels bénéfiques et les risques auxquels ils s'exposaient. Les deux sujets majoritairement évoqués étaient le financement participatif et l'ouverture au capital.



Figure 23 : Photo de la réunion publique sur l'investissement citoyen

A la fin de la réunion publique, un questionnaire sur l'intérêt des riverains relatif à l'investissement citoyen était proposé afin de faire remonter les préférences locales. Ce questionnaire est également disponible sur le site internet du projet.

Le peu de questionnaires rempli montraient un intérêt plus important pour le financement participatif que pour l'investissement citoyen. Des remontées sur des mesures d'accompagnements envisageables ont également été formulées au sein des questionnaires collectés.



### Questionnaire investissement citoyen



**Volkswind envisage de vous permettre de participer financièrement à un projet éolien.**  
**Afin de répondre au mieux à vos attentes, donnez-nous vos avis !**

1/ Etes-vous intéressé pour participer au financement d'un projet éolien développé par Volkswind, sur lequel vous auriez des conditions préférentielles ?

A- Oui  
 B- Non

2 / Si oui, préférez-vous :

A- Prêter un capital (> 100 €) à la Ferme Eolienne sur une courte durée (2 à 5 ans) en bénéficiant d'un taux d'intérêt préférentiel garanti  
 B- Investir (> 1000 €) sur une durée plus longue (> 10 ans), en devenant par exemple actionnaire direct ou indirect de la ferme éolienne

3/ Le projet dans lequel vous souhaiteriez investir doit :

A- Être celui à proximité de chez vous  
 B- Peut aussi être dans une autre région

4/ Commentaires ou questions : .....

.....

.....

5/ Je souhaite être contacté quand Volkswind lancera une campagne d'investissement

A- Oui  
 B- Non

Prénom : ..... NOM : .....

Adresse : .....

Tel : ..... Email : .....@.....

**Vous pouvez envoyer vos réponses :**

- via le formulaire de contact en ligne : <https://www.volkswind.fr/contact/>  
 Pour cela, merci de préciser en objet de votre message : « Questionnaire Investissement citoyen »  
 et de formuler vos réponses selon le modèle suivant : 1-A ; 2-A ; etc...
- ou par courrier :  
 Dans ce cas, il vous suffit de cocher vos choix  sur le formulaire ci-dessus et nous le retourner à l'adresse suivante :  
 Volkswind France, Aéroport Bellegarde 87100 Limoges

Nous collectons ces données afin de vous adresser par courriel ou courrier des informations concernant nos projets. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci-dessous :

Je refuse que la société VOLKSWIND me propose des notifications par courrier postal ou courriel.

Figure 24 : Questionnaire proposé aux riverains

### ■ Génération Transition 2024

À la suite des retours positifs du collège Marais Poitevin sur l'organisation des journées « Génération Transition » en 2023 sur le parc de Benet 2, Volkswind a souhaité réitérer cette journée 'Génération Transition' en 2024, toujours sur le parc de Benet 2 avec le collège Marais Poitevin.

Présentation du fonctionnement d'une éolienne, construction d'un parc, études nécessaires au développement, intérêt des énergies renouvelables, métiers du secteur et visite du pied d'une éolienne étaient au programme pour les collégiens le 31 mai 2024. Comme l'année précédente, les collégiens sont venus sur le site à vélo pour les sensibiliser à la protection de l'environnement.



Figure 25 : Photos de la journée Génération Transition 2024

#### ■ Génération Transition 2025

Pour la troisième année consécutive, l'opération Génération Transitions se continuera sur le parc de Benet 2, au pied des éoliennes, avec les élèves des lycées Bel-Air et François Rabelais de Fontenay-le-Comte.

Cette fois-ci, un enseignant du lycée Bel-Air nous a directement contacté pour savoir si nous organisons à nouveau cet évènement dont il avait entendu parler, preuve de l'efficacité et de l'intérêt des établissements scolaires pour les énergies renouvelables.

Au moment du dépôt des compléments, cet évènement ne s'est pas encore déroulé.

Il aura lieu le jeudi 22 mai 2025 matin, au pied de l'éolienne E6 du parc éolien de Benet 2. Plus de cinquante lycéens accompagnés d'une demi-douzaine d'enseignants participeront aux ateliers de 9h à 12h.

Les ateliers seront sensiblement identiques aux années précédentes, à la différence qu'ils rentreront plus dans les détails techniques.

#### ■ Exposition 2025

Dans le prolongement de la matinée dédiée aux scolaires pour l'opération Génération Transitions 2025 le jeudi 22 mai, une exposition est prévue l'après-midi pour présenter aux riverains les évolutions des deux projets de l'Epinaie et de la Croix Violette.

À la suite des demandes de compléments, plusieurs modifications des deux projets ont été effectuées, notamment la réduction d'un modèle d'éolienne sur la ferme éolienne de l'Epinaie et la suppression d'une éolienne sur la ferme éolienne de la Croix Violette.

Au cours de cette exposition, la société présentera également les prochaines démarches envisagées pour les deux projets, notamment la mise en place d'un financement participatif qui devrait se dérouler dans les prochains mois. De nouvelles explications quant aux mesures d'accompagnement mises en place dans les dossiers de demande d'autorisation environnementale seront également disponibles, notamment en ce qui concerne l'aide « ORFE » (Opération de Réduction de la Facture Electrique) qui s'étendra sur tous les foyers de la commune de Benet au nord de la route départementale n°148 ainsi que ceux à proximité immédiate de l'usine d'équarrissage, soit environ 300 foyers.

Les riverains auront été conviés à cette exposition par la publication d'un flyer d'information sur le site internet de la mairie, par une information sur les panneaux d'information communaux (virtuel et affichage) ainsi que par la mise à disposition de flyers dans les commerces les plus fréquentés du centre-ville de Benet (La Poste, boulangeries, Intermarché).



Mairie de Benet

Ma ville ▾ Mon quotidien ▾ Mes activités ▾ MES DÉMARCHES ▾

Volkswind France et la mairie de Benet vous invitent à une rencontre en plein air au pied de l'éolienne E06 du parc de Benet 2 !

Au programme :

- ◆ Présentation des fermes éoliennes de la Croix Violette et de l'Épinaeraie
- ◆ Visite exclusive de l'intérieur d'une éolienne
- ◆ Échanges autour des projets et du futur financement participatif qui vous permettra d'investir localement dans les énergies renouvelables

**Rendez-vous au pied de l'éolienne E06**

GPS : 46.38607, -0.59005

Plus d'infos :

[www.ferme-eolienne-epinaeraie.fr](http://www.ferme-eolienne-epinaeraie.fr)

[www.ferme-eolienne-croix-violette.fr](http://www.ferme-eolienne-croix-violette.fr)

Venez vous informer, poser vos questions et découvrir concrètement comment fonctionne un projet éolien près de chez vous !

Figure 26 : Publication sur le site de la mairie de Benet

Ci-après sont présentées le flyer d'information susmentionné ainsi que les différents outils de communication qui seront présent lors de l'exposition l'après-midi.



**EXPOSITION AU GRAND AIR**

**FERMES ÉOLIENNES DE LA CROIX VIOLETTE ET DE L'ÉPINAÉRAIE**

SUR LA COMMUNE DE BENET

**Jeudi 22 mai 2025, à partir de 14 h**

Retrouvez-nous ici

**VOLKSWIND**  
Axpo Group

Volkswind France et la mairie de Benet ont le plaisir de vous convier à une exposition des fermes éoliennes de la Croix Violette et de l'Épinaeraie au pied d'une éolienne. Une visite explicative de l'intérieur du pied de l'éolienne est également prévue. Cette exposition se tiendra après une animation organisée dans le cadre d'une sortie scolaire de deux lycées de Fontenay-le-Comte venus découvrir le parc éolien.

Pour rappel, une campagne de financement participatif sera prochainement mise en place pour que chacun puisse investir dans les projets de renouvellement et d'extensions géographiques.

**EXPOSITION**  
Jeudi 22 mai de 14h à 17h

**Venez vous informer et échanger !**

Notre volonté est d'apporter aux riverains et citoyens un maximum d'information sur les projets et le financement participatif qui vous est proposé.

**Exemple d'une campagne de financement participatif**

- 100 000 € Objectif de collecte
- 2 ans Durée du prêt Échéances semestrielles
- Réservé Aux riverains du projet
- Taux d'intérêt Privilégié pour les riverains
- Gratuit Pour les prêteurs et sans risque
- Prêtez dès 100€ Et jusqu'à 5000€

**Rendez-vous au pied de l'éolienne E06 du parc de Benet 2 (plan à l'arrière)**

**GPS : 46.38607,-0.59005**  
**Commune de Benet (85)**

Retrouvez toutes les informations des projets sur

[www.ferme-eolienne-epinaeraie.fr](http://www.ferme-eolienne-epinaeraie.fr)

[www.ferme-eolienne-croix-violette.fr](http://www.ferme-eolienne-croix-violette.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique - Volkswind France 2025

Votre contact privilégié :  
Antoine Boré  
07 57 02 16 78  
antoine.bore@volkswind.com

**VOLKSWIND**  
Axpo Group

Figure 27 : Flyer d'information n°3 (pages 1 et 2)

## Ferme éolienne de l'Epinaeraie

Le projet se situe au nord-ouest du bourg de Benet et à l'ouest de Lesson.  
Le choix de la zone et de l'implantation du projet a été guidé par plusieurs critères :

Distance d'éloignement aux habitations : 750 m minimum

Un projet de 4 éoliennes en renouvellement du parc de Benet 1 (5 éoliennes)

Bon classement de vent

### Etat de l'éolien terrestre

Production (en TWh) et objectifs en France et en Pays-de-la-Loire

France	49	80
Pays-de-la-Loire	2,9	4,5

Source : Observatoire de l'éolien 2024  
Production au 31 décembre 2023

### Zone de projet et implantation

### Les éoliennes

**Ø du rotor : 117 m**

Les éoliennes envisagées pour le projet de l'Epinaeraie seront de deux types :

D'une part 3 éoliennes d'une hauteur en bout de pales de 200 m, pour un rotor de 150 m. La puissance unitaire de ce type d'éolienne est de 4,5 à 5,9 MW.

D'autre part 1 éolienne d'une hauteur en bout de pales de 165 m, pour un rotor de 117 m. La puissance unitaire de ce type d'éolienne est de 3,6 à 4,2 MW.

Les éoliennes existantes sont de type Vestas V80 d'une hauteur de 140 m, pour une puissance unitaire de 2 MW. La puissance du parc de 5 éoliennes est de 10 MW. La puissance du projet de renouvellement en 4 éoliennes sera comprise entre 17,7 et 21,3 MW, cela signifie que la puissance du futur parc sera entre 77 % et 113 % plus élevée que celle du parc actuel.

**Ø du rotor : 150 m**

Hauteur Totale : 200 m  
Hauteur du mât : 125 m

### Le démantèlement

Le parc éolien de Benet a été construit en 2007. La durée de vie d'une éolienne étant comprise entre 20 et 25 années, le démantèlement du parc devrait s'effectuer dans les prochaines années.

Le démantèlement du parc est assuré par la société de projet, c'est-à-dire Volkswind dans le cas du parc éolien de Benet 1.

Il est réglementé par la loi (article 29, section 7, de l'arrêté du 26 août 2011, modifié par les arrêtés de juin 2020, décembre 2021 et juillet 2023). Il comprend :

- le démantèlement des installations de production d'électricité;
- le démantèlement des postes de livraison et des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux.
- la remise en état du site : décaissement des aires de grutage et chemins d'accès sur 40 cm et remplacement par des terres de caractéristiques comparables.

www.volkswind.fr

## Ferme éolienne de la Croix Violette

Le projet se situe au nord du bourg de Benet et au nord-ouest de Lesson.  
Le choix de la zone et de l'implantation du projet a été guidé par plusieurs critères :

Distance d'éloignement aux habitations : 1 200 m (premières habitations de Lesson) 930 m (Niveau de via Croix Violette et de l'Epinaeraie)

Projet concerté avec le territoire

Un projet de 4 éoliennes en extension géographique du parc de Benet 2 (5 éoliennes)

Bon classement de vent

### Zone de projet et implantation

### Les éoliennes

**Ø du rotor : 117 m**

Hauteur Totale : 165 m  
Hauteur du mât : 105 m

**Ø du rotor : 136 m**

Hauteur Totale : 180 m  
Hauteur du mât : 112 m

Les éoliennes envisagées pour le projet de la Croix Violette seront de deux types :

D'une part 3 éoliennes d'une hauteur en bout de pales de 165 m, pour un rotor de 117 m. La puissance unitaire de ce type d'éolienne est de 3,6 à 4,2 MW.

D'autre part 1 éolienne d'une hauteur en bout de pales de 180 m, pour un rotor de 136 m. La puissance unitaire de ce type d'éolienne est de 4,5 à 4,8 MW.

Les éoliennes du parc de Benet 2 sont de type Vestas V112 d'une hauteur de 150 m, pour une puissance unitaire de 3,45 MW. La puissance du parc de 5 éoliennes est de 17,25 MW. La puissance du projet d'extension géographique en 4 éoliennes sera comprise entre 15,6 et 17,1 MW.

### Historique et planning

Fin 2019 / Début 2020	Discussion avec la mairie de Benet de l'extension géographique et du renouvellement des parcs de Benet et Benet 2	Novembre 2024	Réception des demandes de compléments des dossiers et modification de leurs caractéristiques
2021	Signature des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants	Avril - Mai 2025	Dépôt des réponses aux demandes de compléments
août 2022	Lancement des études naturalistes, suivies des études paysagères et acoustiques	22 Mai 2025	Journée « Génération Transition » avec les élèves de deux lycées suivis d'une exposition en plein air
Avril 2023	Délibération favorable du Conseil Municipal de Benet pour la réalisation des études / Création d'un comité de projet	2 <sup>nd</sup> semestre 2025	Réalisation de la campagne de financement participatif
Juillet/Août 2024	Finalisation des études	2025 - 2026	Enquête publique et autorisation environnementale
Septembre 2024	Dépôt des dossiers auprès de l'administration	Avril 2025	Construction et mise en service des parcs éoliens

www.volkswind.fr

Figure 28 : Kakémonos de l'exposition n°3

#### 4.2. Avec les services instructeurs

Le projet a été présenté à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Deux-Sèvres le 8 février 2024. Cette réunion a permis de présenter les réflexions d'un projet commun aux deux départements sur ce secteur au service compétent des Deux-Sèvres. Les études en cours de réalisation au moment de la réunion ont également été présentées. À la suite des résultats d'études et à cette réunion, le projet initialement envisagé à cheval sur les deux départements de la Vendée et des Deux-Sèvres a légèrement évolué vers une implantation concentrée uniquement sur le département de la Vendée.

De plus, une réunion avec le Pôle Energies Renouvelables de la Vendée a également été proposée même si cette dernière n'a pu aboutir.

## 5. Délibérations des parties prenantes

Les différentes parties prenantes des projets, à savoir la mairie de Benet et les associations foncières de Benet et de Lesson ont été amenées à délibérer sur plusieurs sujets, notamment l'utilisation des chemins leur appartenant pour l'accès des convois aux éoliennes.

### 5.1. Mairie de Benet

La mairie de Benet a été particulièrement impliquée dans les projets en délibérant dès le lancement en études des projets sur la création d'un comité de suivi et son accord pour la réalisation des études de faisabilité.

<p><b>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de BENET</b></p> <p>***</p> <p>Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois, le 4 mai, le Conseil Municipal de BENET en exercice : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET, présents : 22 sous la présidence de Monsieur DAVID Daniel, Maire. votants : 25</p> <p>Date de convocation : 21 avril 2023</p> <p><b>Présents</b> : Mmes Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT, Emmanuelle BOUIS, Michèle BUFFETEAU, Laurence BURTIN, Camille FONTAINE, Danielle LAVAL-PELLERIN, Sylvie MATHE GRIFFON, Anny LUCAS, Marie-Luce MONMANEIX, Nadine MARTIN, , Roselyne RABOUAN, MM, Hervé AIRAUD, Dominique CATRIX, Joël CHOLLET, André COUTURIER, Daniel DAVID, Pascal DURANDEAU, Georges MERCIER, Claude POLTEAU, Didier RECEGANT.</p> <p><b>Absents avec pouvoir</b> :</p> <p>Jean DIEUMEGARD qui a donné pouvoir à Joël Chollet Valérie POUSSIN qui a donné pouvoir à Camille Fontaine Céline PELLETIER qui a donné pouvoir à Hervé Airaud Xavier SARRY qui a donné pouvoir à Dominique Catrix Cédric Grossin qui a donné pouvoir à Pascal Durandeu</p> <p><b>Absents excusés</b> : Lise BURGERMEISTER, Bertrand VALENTIN</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Didier RECEGANT</p> <p><b>Objet n°58 : Avis du Conseil Municipal sur le renouvellement et l'implantation d'éoliennes sur la commune de BENET</b></p> <p>Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la présentation de la société Volkswind France qui a été reçue en mairie le 13 mars 2023. Le Conseil Municipal, considérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,</li> <li>- Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants,</li> <li>- EMET UN AVIS FAVORABLE, après en avoir délibéré pour la réalisation d'études de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de BENET</li> <li>- NOMME Camille Fontaine, Marie-Christine Baudry-Loigerot, Sylvie Mathé-Griffon, Céline Pelletier, Georges Mercier, Agnès Eprinard référents du Comité de Projet</li> <li>- <b>ATTESTE</b> avoir pris connaissance des conditions de démantèlement et de remise en état du site, fixées par l'Arrêté du 26 Aout 2011, modifié par celui du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021, et en donne un avis favorable.</li> <li>- <b>ATTESTE</b> avoir pris connaissance d'une note explicative de synthèse précisant les principales caractéristiques du projet éolien.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Copie certifiée conforme,</b> <b>Le Maire,</b>  <b>Daniel DAVID</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 09/05/2023 Reçu en préfecture le 09/05/2023 Publié le  ID : 085-218500205-20230504-DELIB2023_58-DE</p>
--	--

Figure 29 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 4 mai 2023 concernant la réalisation d'étude faisabilité et la création d'un comité de suivi

Dans le cadre du comité de suivi des projets de la ferme éolienne de l'Epinaie et de la Croix Violette, le Conseil Municipal de Benet a délibéré favorablement à la signature de conventions chemins pour les deux projets.

Pour la ferme éolienne de l'Epinaie, deux conventions chemins ont été signées :

- Convention Chemins rural
- Convention de Servitudes concernant certaines parcelles cadastrées de la commune

Ces conventions ont été signés le 2 juillet 2024 à la mairie de Benet.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024 Reçu en préfecture le 16/05/2024 Publié le	
<b>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS</b> <b>du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>de la Commune de BENET</b> ***	
Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai, le Conseil Municipal de BENET en exercice : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET, présents : 21 sous la présidence de Madame Camille FONTAINE, Maire. votants : 25	
<b>Date de convocation</b> : 7 mai 2024	
<b>Présents</b> : Mmes, Michèle BUFFETEAU, Lise BURGERMEISTER, Laurence BURTIN, Camille FONTAINE, Danielle LAVAL-PELLERIN, Céline PELLETIER, Nadine MARTIN, Sylvie MATHE GRIFFON, Valérie POUSSIN, Roselyne RABOUAN, MM, Hervé AIRAUD, Dominique CATRIX, André COUTURIER, Daniel DAVID, Jean DIEUMEGARD Pascal DURANDEAU, Cédric GROSSIN, Georges MERCIER, Claude POLTEAU, Didier RECEGANT, Xavier SARRY.	
<b>Absents avec pouvoir</b> : Emmanuelle BOUIS qui a donné pouvoir à Danielle Laval-Pellerin, Joël CHOLLET qui a donné pouvoir à Jean Dieumegard Marie-Luce MONMANEIX qui a donné pouvoir à Roselyne Rabouan Bruno LIGONNIERE qui a donné pouvoir à André Couturier	
<b>Absents excusés</b> : Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT Anny LUCAS	
<b>Secrétaire de séance</b> : Didier Recegant	
<b>Objet n°58 : Convention garantissant les conditions d'utilisation des chemins appartenant au domaine privé de la commune en cas d'autorisation du projet Energie éolienne-Convention de Servitudes garantissant les conditions d'utilisation des chemins cadastrés appartenant au domaine privé de la commune en cas d'autorisation du projet d'Energie éolienne.</b>	
Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,	
Le Maire présente au conseil le principe de(s) Convention(s) garantissant les conditions d'utilisation des chemins en faveur de la <b>Ferme Eolienne de l'Epinaie</b> (ci-après dénommée « la Société »).	
Le Conseil Municipal, considérant :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,</li> <li>• Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants,</li> <li>• Que la Convention Chemin et la Convention de Servitudes apportent à la commune les garanties indispensables sur la remise en état des chemins.</li> </ul>	
- <b>DONNE</b> pouvoir au Maire pour signer : la Convention Chemin, la Convention de Servitudes et autres documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, de sa construction à son démantèlement. <u>Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat.</u>	
Recegant Qualité : 1er Adjoint au Maire de Benet par délégation de Maire de Benet	

Figure 30 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 13 mai 2024 concernant la signature de conventions chemins pour la ferme éolienne de l'Epinaie

Pour la ferme éolienne de la Croix Violette, trois conventions chemins ont été signées :

- Convention Voie Communale
- Convention Chemins rural
- Convention de Servitudes concernant certaines parcelles cadastrées de la commune

<p>EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du <b>CONSEIL MUNICIPAL</b> de la Commune de <b>BENET</b> ***</p>	<p>Envoyé en préfecture le 16/05/2024 Reçu en préfecture le 16/05/2024 Publié le ID : 085-218500205-20240513-DELIB2024_57-DE</p> 
--	--

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai, le Conseil Municipal de BENET en exercice : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET, présents : 21 sous la présidence de Madame Camille FONTAINE, Maire.  
votants : 25

**Date de convocation** : 7 mai 2024

**Présents** : Mmes, Michèle BUFFETEAU, Lise BURGERMEISTER, Laurence BURTIN, Camille FONTAINE, Danielle LAVAL-PELLERIN, Céline PELLETIER, Nadine MARTIN, Sylvie MATHE GRIFFON, Valérie POUSSIN, Roselyne RABOUAN, MM, Hervé AIRAUD, Dominique CATRIX, André COUTURIER, Daniel DAVID, Jean DIEUMEGARD Pascal DURANDEAU, Cédric GROSSIN, Georges MERCIER, Claude POLTEAU, Didier RECEGANT, Xavier SARRY.

**Absents avec pouvoir** :  
Emmanuelle BOUIS qui a donné pouvoir à Danielle Laval-Pellerin,  
Joël CHOLLET qui a donné pouvoir à Jean Dieumegard  
Marie-Luce MONMANEIX qui a donné pouvoir à Roselyne Rabouan  
Bruno LIGONNIERE qui a donné pouvoir à André Couturier

**Absents excusés** :  
Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT  
Anny LUCAS

**Secrétaire de séance** : Didier Recegant

**Objet n°57: Convention garantissant les conditions d'utilisation des chemins appartenant au domaine privé et public de la commune en cas d'autorisation du projet Energie éolienne-Convention de Servitudes garantissant les conditions d'utilisation des chemins cadastrés appartenant au domaine privé de la commune en cas d'autorisation du projet d'Energie éolienne.**

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme la Maire présente au conseil le principe des conventions garantissant les conditions d'utilisation des chemins en faveur de la **Ferme Eolienne de la Croix Violette** (ci-après dénommée « la Société »).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant :

- La nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,
- Que l'installation constituera une rentrée financière pour la commune et ses habitants,
- Que la Convention Voie Communale, la Convention Chemin et la Convention de Servitudes apportent à la commune les garanties indispensables sur la remise en état des chemins

Signé électroniquement par : Didier Recegant  
Date de signature : 16/05/2024

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer : la Convention Voie Communale et la Convention Chemin et autres documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, de sa construction à son démantèlement. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'Etat.
- **DONNE** également pouvoir au Maire pour consentir à l'enregistrement, au dépôt au rang des minutes du notaire de la Société et/ou de procéder à la publication aux services de publicité foncière à la seule volonté de la Société et sa charge exclusive.

Figure 31 : Délibération du Conseil Municipal de Benet du 13 mai 2024 concernant la signature de conventions chemins pour la ferme éolienne de la Croix Violette

Dans le cadre de la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables, dite loi APER, les communes ont également été amenées à délibérer pour la création de zones d'accélération pour les différents types d'énergie renouvelables.

En juillet 2024, le Conseil Municipal de Benet, après avoir créé un groupe de réflexion autour de ces zones d'accélération, a délibéré pour la création d'une zone d'accélération « éolien » au nord-est de la commune, comprenant les deux projets de l'Epinaie et de la Croix Violette développés par Volkswind.

Ci-après, voici l'extrait concerné du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2024 :

**Objet n°79: Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables – bilan de la concertation**

Promulguée en mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a fait le choix de placer les communes au cœur de la planification énergétique en leur ouvrant la possibilité de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestres de production d'énergies renouvelables.

Mme la Maire rappelle que chaque commune s'engageant dans la démarche doit préalablement mener une concertation avec les habitants.

Aussi, afin de permettre au public de s'exprimer sur ce projet, il a été mis à disposition du public une information sur le site internet, panneau municipal ainsi qu'un cahier offrant la possibilité de consigner les observations écrites et les suggestions. Aucune observation n'a été formulée.

Comme le prévoit également la réglementation, le Parc régional Naturel du Marais Poitevin a été consulté. Ses observations sont jointes en annexes.

De plus, les observations du Conseil municipal sont les suivantes :

**I) Etat des lieux**

La commune de Benet a une histoire ancienne avec les énergies renouvelables.

Sans même évoquer la méthode ancestrale et toujours actuelle du chauffage au bois de frêne du Marais, la commune a connu l'implantation depuis 2004 de trois parcs de 5 éoliennes chacun (REVE-Vendée Equipement, Volkswind 1, Volkswind 2), de 2 méthaniseurs (Bionerval cogénération, Methabiogaz injection directe dans le réseau), de nombreux panneaux photovoltaïques en toiture (fermes, usines Cosset, maisons, ombrière du terrain de foot, école des Champs du Bois).

La production de ces nombreuses sources d'énergie renouvelable et les efforts de sobriété (rénovation énergétique des bâtiments publics, éclairage public, aides de l'OPAH intercommunale) permettent à la commune de Benet de figurer parmi les communes à énergie positive.

Consciente des enjeux climatiques, de la nécessaire décarbonation de l'énergie la commune désire continuer à contribuer au développement des énergies renouvelables et à la réussite du PCAET intercommunal.

**II) Définition des zones d'accélération**

**A) Eolien**

La société Volkswind développe le projet de remplacer le parc Volkswind 1 (projet ferme éolienne de l'Epinaie) et d'étendre le parc Volkswind 2 (ferme éolienne de la Croix Violette).  
Vendée Equipement a également le projet de remplacer son parc  
**La ZAER « éolien » permettrait le remplacement et l'extension des parcs existants au nord-est de la commune dans le respect des règles en vigueur et sans se rapprocher davantage du village de Lesson.**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APROUVE** le bilan de la concertation pour l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables tel que défini ci-dessus ;
- **DONNE POUVOIR** à la CCVSA pour la mise à jour de GeoVendée.

Figure 32 : Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal de Benet du 8 juillet 2024 concernant la création d'une zone d'accélération "éolien"

## 5.2. Associations Foncières

L'association foncière de Benet est propriétaire de plusieurs chemins cadastrés que les convois devront emprunter pour accéder aux éoliennes lors de la construction. Ce point a été soulevé lors du comité de suivi n°6 de février 2024. Une réunion entre les présidents des associations foncières, la mairie et le porteur de projet a alors eu lieu courant avril 2024 lors de laquelle la possibilité de signer une convention de servitudes avec les associations foncières est évoquée.

### 5.2.1. Association Foncière de Benet

A la suite de nombreux échanges, l'association foncière délibère favorablement à la signature de conventions de servitudes le 29 janvier 2025 pour la ferme éolienne de l'Épinaie et pour la ferme éolienne de la Croix Violette.

La délibération est approuvée par la préfecture de Vendée le 4 mars 2025 :

<p style="text-align: center;">Département de la Vendée</p> <p style="text-align: center;"><b>Association Foncière de BENET</b></p> <p style="text-align: center;">Extrait du registre des délibérations</p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 29 JANVIER 2025</b></p> <p>L'an deux mil vingt cinq le vingt neuf du mois de janvier à 9h30, en Mairie de BENET, s'est réuni le bureau de l'Association Foncière de BENET, sous la présidence de Monsieur PETRAUD Pierrick – Convocation du 17/01/2024</p> <p>En l'absence de quorum à la première réunion le bureau s'est à nouveau réuni à 10 h sans conditions de quorum</p> <p><b>Étaient présents :</b></p> <p><b>Membres désignés :</b> PETRAUD Pierrick, BAUDRY Jacques, BOURREAU Jean-Bernard, CHARRIER Franck, GUILLOTEAU Christian, LETANG Guy, MERCIER Georges, REGNIER Jean-Philippe, TEXIER Elie.</p> <p><b>Absent(s) excusé(s) :</b> Mme le Maire de BENET, DUBOIS Quentin, GRELIER Pascal, GUILBAUD Thierry, MARTIN Thierry.</p> <p><b>Absents :</b> GARNIER Jean-Noël, PINEAU Dominique, PROUST Joël, le représentant de la DDTM.</p> <p><b>OBJET : CONVENTION AVEC VOLKSWIND POUR LE PARC EOLIEN DE L'ÉPINAIE</b> Ref : 802-D250129E</p> <p>Monsieur le Président déclare aux membres du bureau que la société Volkswind souhaite renouveler le parc éolien de BENET 1 pour lequel une convention a été signée en 2006. Ce projet de renouvellement prévoit d'installer la ferme éolienne de l'Épinaie, le long des chemins d'exploitation appartenant à l'association foncière (chemins cadastrés YM 9, YM 16, YN 4 et YN 6).</p> <p>Les membres du bureau de l'Association Foncière de Benet se sont réunis pour débattre et statuer sur la convention proposée par la Société Volkswind concernant l'utilisation des chemins pour les besoins du projet éolien du parc de "L'Épinaie".</p> <p>Concernant les termes de la convention, il est convenu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Société Volkswind est autorisée à circuler sur les chemins précités, à y enterrer les câbles nécessaires au bon fonctionnement du parc éolien et faire survoler les chemins par les pâtes d'une partie des éoliennes.</li> <li>• Quel que soit l'état des chemins avant travaux, la Société s'engage dès la fin du chantier de construction ou de démantèlement à leur remise en état de façon identique aux travaux de réfection habituellement réalisés par le propriétaire, à savoir :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rechargement en matériaux type GNTA 0/20 suivi d'un reprofilage</li> <li>▪ Pré gravillonnage en graviers 10/14</li> <li>▪ Revêtement tri-couche avec emploi de gravillons 6/10, puis 4/6 et enfin 2/4</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right; font-size: small;">802-D250129E - Page 1 sur 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La longueur totale des chemins concernés est de 4370 mètres linéaires.</li> <li>• Une indemnité annuelle de 800€ par éolienne sera versée à l'Association Foncière de Benet dès le début des travaux</li> <li>• A l'issue de l'acceptation du projet, la présente convention sera réitérée par acte authentique aux frais de la Société Volkswind. Le propriétaire aura la faculté de se faire représenter par le notaire de son choix et indique qu'actuellement il s'agit de Me Dominique Rondeau, 55 rue de la Gare 85490 Benet.</li> </ul> <p>Après un vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :</p> <p>(Il est précisé que M. Bourreau JB et M. Guilloteau C n'ont pas pris part ni au débat ni au vote)</p> <p>7 bulletins exprimés avec 7 votes favorables.</p> <p>En conséquence, la convention est adoptée à l'unanimité et le président de l'association est autorisé à signer les documents afférents</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p style="font-size: small;">Délibération certifiée exécutoire Reçue en Préfecture le ..... Publiée ou Notifiée le ..... Le Président</p>  </div> <p>Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme. Le Président,</p>  <p style="text-align: center; font-weight: bold;">PRÉFECTURE DE LA VENDÉE - 4 MARS 2025 COURRIER ARRIVÉ</p> <p style="text-align: right; font-size: small;">802-D250129E - Page 2 sur 2</p>
---	---

Figure 33 : Délibération de l'Association Foncière de Benet du 29 janvier 2025 pour la signature d'une convention de servitudes pour la ferme éolienne de l'Épinaie

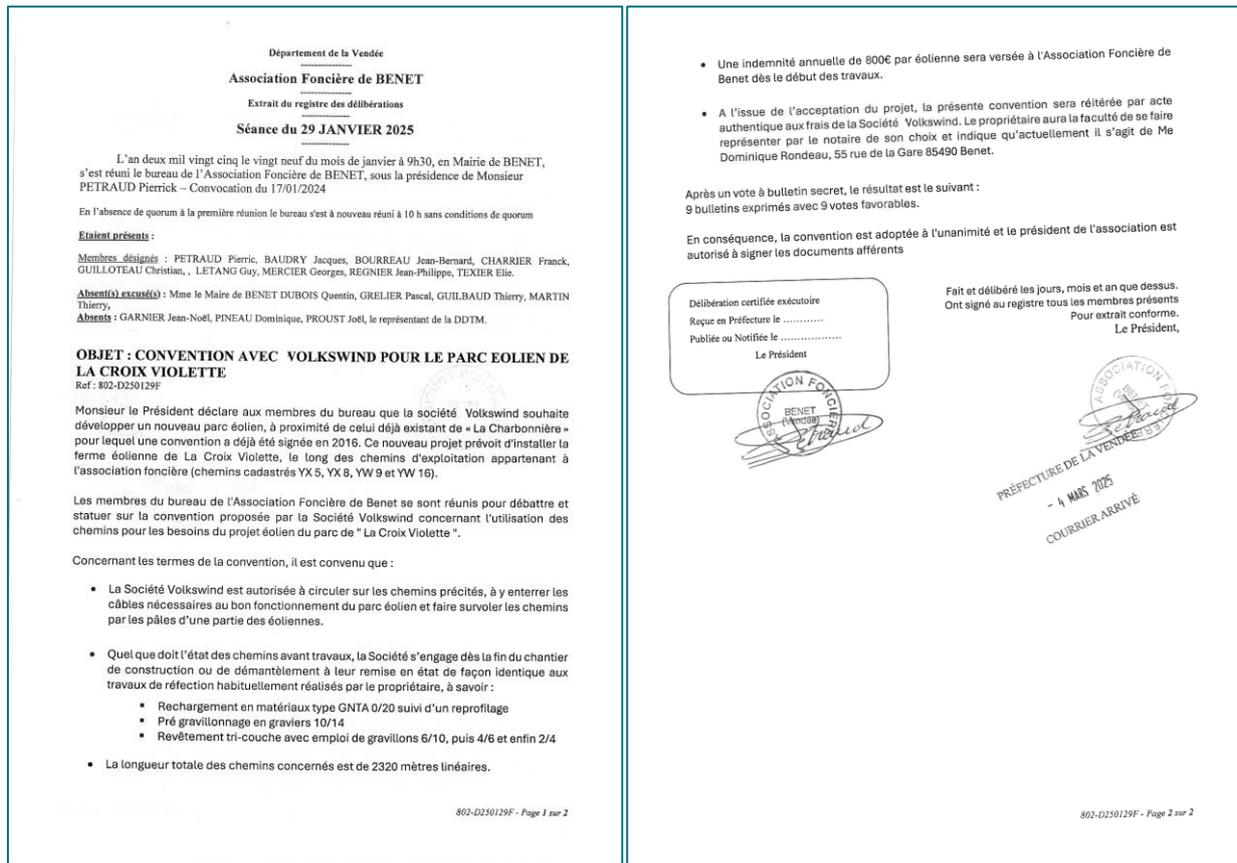


Figure 34 : Délibération de l'Association Foncière de Benet du 29 janvier 2025 pour la signature d'une convention de servitudes pour la ferme éolienne de la Croix Violette

La signature des conventions de servitudes pour les deux projets de l'Epinaie et de la Croix Violette s'est alors déroulée alors le 19 mars 2025. Ces documents sont consultables au sein de la **Pièce n°3** : Dossier administratif (justificatif de maîtrise foncière).

### 5.2.2. Association foncière de Lesson

A la suite de nombreux échanges avec l'association foncière de Lesson et la présentation de notre projet lors de la réunion du bureau, l'association foncière de Lesson délibère favorablement à la signature d'une convention de servitudes avec la ferme éolienne de la Croix Violette le 14 mars 2025

Cette délibération étant en attente d'approbation de la préfecture, nous ne pouvons l'inclure dans le document ci-présent. Dès l'approbation reçue, la convention de servitudes sera signée.

L'association foncière de Lesson n'étant concernée que par la ferme éolienne de la Croix Violette, une seule délibération de l'association foncière de Lesson a été réalisée.